

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP président  
M. ALFRED MARQUIS, commissaire  
ÉTAIENT ABSENTS MME LOUISE BOUCHER, présidente  
M. MARIO DUMAIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

**DEUXIÈME PARTIE**

VOLUME 81

Séance tenue le 17 mars 2003, à 19 h 30  
Église Notre-Dame-du-Rosaire  
20, rue Notre-Dame Nord  
Ville-Marie

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 17 MARS 2003 .....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
FÉDÉRATION DE L'UPA ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	
NICOLE LANGLAIS, ROSAIRE MONGRAIN .....	3
FONDS D'AIDE À LA PME DE LORRAINVILLE	
GABRIEL BASTIEN, LUC BERGERON, PATRICK BOUCHER, PHILIPPE BOUTIN .....	17
NORD-AGRI SNC	
MARCEL BOUCHARD, ANDRÉ ROBITAILLE, VINCENT VEILLETTE.....	25
REPRISE DE LA SÉANCE .....	33
VIANDES LORRAINE ET ORONOR	
ROGER ÉTHIER .....	33
RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE	
DANIEL GAGNÉ.....	49
TABLE DE CONCERTATION AGROALIMENTAIRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	
SOPHIE GINGRAS, JOSIANE RICHER.....	57

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT:

5            Bonsoir et bienvenue à chacun et chacune d'entre vous! Reprise de l'audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10            Je m'appelle André Beauchamp. Je suis accompagné ce soir de monsieur Alfred Marquis. La Commission, compte tenu de l'ampleur du nombre de mémoires que nous avons reçus et de l'ensemble de nos travaux, dans nos contraintes d'agenda, la Commission est divisée en deux. Nos collègues, madame Boucher et monsieur Dumais sont ce soir à Carleton et seront, le reste de la semaine, à Rimouski. Pour notre part, nous sommes ici ce soir et demain, et nous serons à Saint-Jean-sur-Richelieu pour la fin de la semaine.

15            Nous en sommes donc à la deuxième partie de l'audience, celle qui est consacrée à l'audition des mémoires. Rappelons pour mémoire justement que dans la première partie, nous avons préalablement tenu des journées de réflexion que nous avons appelé des journées thématiques pour construire un peu la connaissance, puis nous avons fait la tournée de l'ensemble des régions du Québec pour permettre aux gens de poser des questions et de faire sortir le plus d'information possible des différents ministères appelés à venir répondre aux questions que les citoyens posaient.

20            Et nous entrons maintenant dans la phase de mémoire. C'est-à-dire que c'est à votre tour maintenant de venir suggérer des orientations, des pistes, pour la prise de décision.

25            Dans la première partie, souvent les gens veulent dire des choses et on avait toujours la tâche de les ramener à des questions. Et là, maintenant, c'est le contraire, c'est vraiment le temps de donner son opinion.

30            Vous vous êtes inscrits, ceux qui présentent des mémoires, des personnes, des groupes, etc., se sont inscrits préalablement auprès de madame Gaulin et nous avons donc programmé l'audition des mémoires pour trois séances: ce soir, demain après-midi et demain soir.

35            S'il y avait encore dans l'assemblée des gens qui n'ont pas pu préparer des mémoires mais voudraient le faire, vous avez jusqu'au 15 mai pour déposer un mémoire auprès de la Commission et le mémoire fera partie de la documentation de la Commission mais, à ce moment-là, il n'y aura pas de temps d'audition. Nous espérons, pour notre part, finir la période d'audition à peu près à la fête de Pâques. Mais il y a possibilité, en vous inscrivant auprès de la Commission, de déposer un mémoire qui ne sera pas lu, qui ne sera pas présenté publiquement, mais qui fera partie, qui sera lu par la Commission, et qui fera partie de la documentation de base de l'ensemble de l'audience.

45 Pour ce qui est du déroulement, nous consacrons une demi-heure à chaque intervenant. Donc, quand vous venez, vous avez à peu près une demi-heure. Et, nous vous invitons à nous donner un résumé de votre mémoire, une dizaine, une quinzaine de minutes, et ce qui nous permet ensuite de vous poser des questions.

50 Et, le but des questions n'est pas de vous mettre en boîte. Le but des questions, c'est vraiment d'essayer de comprendre comment vous voyez la question et comment vous vous ajustez par rapport à d'autres intervenants qui peuvent avoir des opinions ou des points de vue différents des vôtres, pour nous aider, au fond, à bien comprendre le point de vue que vous défendez et voir, de notre côté, si les choses peuvent s'intégrer harmonieusement dans une  
55 recommandation, une prise de décision que nous aurons à suggérer au gouvernement.

Il est prévu dans la procédure qu'il puisse y avoir ce qu'on appelle un droit de rectification. Si quelqu'un dans un mémoire dit une chose qui est carrément fausse au plan des faits, vous pouvez obtenir un droit de rectification que j'accorderai à la fin de l'audience. Mais si vous voulez  
60 le faire, il faut vous inscrire auprès de madame Méthot à l'arrière pour dire que vous voulez faire une rectification sur tel point précis du mémoire. Et, quand vous êtes invité, vous ne pouvez parler que de cela. Ce n'est pas un pouvoir d'argumenter, ce n'est pas un pouvoir de réfutation, si vous voulez, ou de contre-argument, mais c'est un droit de rectification.

65 Jusqu'à maintenant, personne l'a utilisé. Et quand on doit l'utiliser, c'est assez délicat. C'est comme, si vous voulez, c'est l'équivalent d'un privilège. Quelqu'un qui nous insulte dans une réunion, on a un privilège de corriger, c'est exactement juste ça que ça signifie.

70 Si, par ailleurs, une rectification devait amener une contre-rectification, etc., on n'embarquera pas dans ça, et s'il y a une contre-rectification, vous la ferez par écrit auprès de la Commission mais on ne partira pas des débats sans fin sur ce genre de controverse.

75 Ce soir, nous entendrons six mémoires. Quand vous arrivez et que vous présentez le mémoire, nous rendons votre mémoire public. Préalablement, tant qu'il n'a pas été présenté, nous le retenons, une question qui est liée au respect du droit à l'information, du droit à la vie privée. Alors, nous n'avons pas le droit de dévoiler avant que vous-même le dévoiliez. Et quand vous le faites, automatiquement ça rentre dans le domaine public.

80 Je pense que j'ai dit à peu près toutes les consignes. Il me reste à présenter les gens de l'équipe que vous connaissez déjà pour une part. Alors, à la petite table ici à côté, Julie Cyr, analyste, monsieur Daniel Bérubé qui est notre responsable des communications, madame Lise Maisonneuve qui est à la transcription sténographique, monsieur Daniel Moisan qui est à la régie, monsieur Jean Métivier qui est à la console pour le son et à l'arrière, madame Marie-Josée Méthot qui agit comme secrétaire coordonnatrice de la Commission.

85 Alors, c'est parti. J'invite donc maintenant les représentants de la Fédération de l'UPA Abitibi-Témiscamingue, madame Nicole Langlais et monsieur Rosaire Mongrain. Si vous voulez venir vous asseoir, s'il vous plaît. Bonsoir, madame Langlais et monsieur Mongrain!

90 **M. ROSAIRE MONGRAIN :**

Bonsoir!

95 **Mme NICOLE LANGLAIS :**

Bonsoir!

**LE PRÉSIDENT :**

100 Alors, nous vous invitons à présenter l'essentiel de votre mémoire, si vous voulez bien.

**M. ROSAIRE MONGRAIN :**

105 La Fédération de l'UPA de l'Abitibi-Témiscamingue est heureuse de participer aux audiences publiques du BAPE sur la production porcine du Québec. Dans ce présent document, nous vous partagerons notre vision du développement de la production porcine en Abitibi-Témiscamingue. Cependant, comme les conclusions émanant des audiences auront, à notre avis, éventuellement une incidence sur toute la production agricole au Québec, c'est dans cette optique plus large que nous aborderons la question.

110 Nous sommes confiants que cet important exercice permettra de dégager une vision globale du développement porcin au Québec en conciliant économie, environnement et cohabitation. Nous espérons que les enseignements qui s'en dégageront seront basés sur des faits et non des perceptions, et tiendront compte des réalités agricoles et économiques différentes de toutes les régions du Québec.

115

Je vais passer la parole à Nicole pour le reste du mémoire.

**Mme NICOLE LANGLAIS :**

120

Bonsoir! Peut-être avant d'aller aux demandes ou les attentes des producteurs agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue, on a pensé vous ressortir certains éléments, faits saillants de la production agricole et agroalimentaire en région.

125 Peut-être vous rappeler dans un premier temps que la région de l'Abitibi-Témiscamingue, c'est une grande région agricole qui recouvre 64 000 kilomètres carrés, soit 5 % du territoire du Québec. Nous sommes principalement une région qui fait de la production animale, dans la production de bovin de boucherie, laitier et production d'agneaux moutons.

130 Pour ce qui est de la production porcine, je vous rappelle que c'est une nouvelle production en développement chez nous. Il y a 23 entreprises porcines qui sont actuellement en production. Ce qu'il faut comprendre, je pense, c'est que la production porcine jusqu'à

maintenant s'est développée pour permettre aux entreprises laitières de se consolider et permettre l'établissement de jeunes en région et, aussi, pour se substituer à la production laitière.

135

Je vous rappelle aussi que la production porcine, c'est à peine 2 % de la production de la région. Actuellement, on cultive environ 118 000 hectares en région. C'est une donnée, on est en diminution en termes de production de superficie en culture.

140

Les principales productions qu'on fait en région, 82 % des cultures faites chez nous, c'est en prairie et en pâturage. Au niveau de la densité animale par territoire de MRC, selon les données de 2001, la densité animale variait de .33 unité animale à .44 unité animale. On vous rappelle que, dans le fond, c'est la moitié moins de concentration que la moyenne québécoise.

145

Au niveau maintenant de l'impact économique du secteur agroalimentaire pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, peut-être vous rappeler que l'Abitibi-Témiscamingue, l'agroalimentaire, c'est le troisième secteur d'activité d'importance. Il est responsable de la création de 11 400 emplois, soit 16 % des emplois totaux de la région, ce qui est plus significatif que la moyenne provinciale, d'ailleurs. C'est un phénomène qu'on voit dans la plupart des régions-ressources.

150

En termes de PIB, l'agroalimentaire de la région est responsable de 7 % du PIB de la région. Et, ce qu'on constate aussi, c'est que le secteur agricole assure la stabilité économique de la région, particulièrement quand les secteurs minier et forestier, les deux secteurs d'importance au niveau de l'économie connaissent des conjonctures économiques difficiles.

155

Vous rappeler aussi que l'agriculture en région génère 85 M\$ et que, selon des données recueillies, une entreprise agricole génère 6 emplois directs et indirects.

160

Faut-il le rappeler, l'agriculture assure la sécurité alimentaire du pays fournissant des aliments sains pour nourrir la population et ça assure, évidemment, l'autonomie et l'indépendance alimentaire d'un pays.

165

On a aussi constaté au niveau de la région que les municipalités à caractère agricole, on discute moins actuellement de fermeture d'écoles. On constate que les bureaux de poste sont en place, les caisses populaires, les stations d'essence, les dépanneurs, on constate qu'il y a une dynamique de vie dans ces milieux-là qui est intéressante, contrairement à des municipalités où l'agriculture occupe une place moins significative.

170

Au niveau de l'agriculture régionale et l'environnement, peut-être vous rappeler aussi que la région, comme je le soulignais tantôt, ce n'est pas une région à forte concentration au niveau de la production animale mais aussi au niveau de la production porcine. Selon les données recueillies par le ministère de l'Environnement, globalement, les MRC de la région présentent un bilan de phosphore négatif. Il y a 76 % des sols de l'Abitibi-Témiscamingue qui sont des sols qui sont classés pauvres au niveau de la concentration de phosphore.

175

180 Il y a chez nous trois ZAL, trois zones d'activités limitées, soit à Fugèreville, Laverlochère et Val d'Or. Et, selon nous, Val d'or, c'est une erreur administrative, puisque le producteur qui s'y retrouve traite à 100 % son fumier, et quand on prenait les critères pour caractériser une ZAL, deux des trois critères auraient pu faire en sorte que Val d'Or soit exclue de cette définition-là.

185 Au niveau de la qualité de l'eau, selon le portrait agroenvironnemental qui a été réalisé en région, on constate que le principal problème est l'accès des animaux aux cours d'eau. Lors de votre passage en novembre, le ministère de l'Environnement soulevait que la rivière la Loure et la rivière Dagenais, c'est les deux rivières, dans le fond, où il y avait une concentration plus importante au niveau des activités agricoles. Mais, selon les consultations qu'on a faites, nous, on n'a pas d'étude qui démontre clairement que la qualité de l'eau actuellement est affectée par les activités agricoles.

190 En termes de qualité de l'air, il y a une faible densité des élevages en région. Donc, les inconvénients reliés aux odeurs sont peut-être minimes. Vous avez sûrement constaté qu'il y a un couvert forestier important en région, qui agit comme brise-vent naturel. On constate aussi que les ouvrages de stockage et d'installation d'élevage sont situés à des distances qui sont de beaucoup supérieures aux normes qui sont prévues dans les orientations gouvernementales, et 195 87 % de nos unités animales sont gérées sur fumier solide.

200 Au niveau environnemental toujours, peut-être vous souligner les engagements que les producteurs ont pris en matière de protection de l'environnement au cours des dernières années chez nous. Vous rappeler qu'il y a actuellement trois clubs agroenvironnementaux qui rassemblent 135 fermes et qui assistent les producteurs avec un conseiller, un agronome pour les encadrer au niveau technique, pour améliorer la situation environnementale de ces entreprises-là.

205 Au niveau de la Fédération régionale, il y a un agent agroenvironnemental qui a organisé différentes activités de sensibilisation des producteurs pour protéger davantage l'environnement. On peut constater que depuis 99, il y a eu à peu près 2 000 producteurs en région, à une occasion ou l'autre, qui se sont présentés à ces rencontres d'information là. Il n'y avait rien qui les obligeait, ils ont participé pour en faire plus en matière de protection.

210 Au niveau des certificats d'autorisation qui ont été émis depuis 97 en région, selon les données qui nous ont été présentées par le ministère de l'Environnement, il y a eu 196 producteurs qui ont fait des approches pour obtenir une conformité environnementale selon les règlements.

215 On vous souligne aussi dans le mémoire qu'il y a différentes approches qui ne sont pas nécessairement documentées, répertoriées, mais il est clair que les producteurs mettent en pratique des techniques qui, actuellement, ont un impact positif sur la protection de l'environnement. On fait état, entre autres, de l'utilisation d'engrais verts, la protection de bandes riveraines, le contrôle de la fertilisation. C'est des éléments qu'on a remarqués chez les producteurs de la région.

220

Et, finalement, 30 projets pour contrôler l'accès des animaux aux cours d'eau ont été réalisés au cours de la dernière année. Et, vous savez qu'il n'y a actuellement aucune obligation réglementaire dans ce sens-là, pour tout de suite.

225            Au niveau de la cohabitation, peut-être vous dire que pour les producteurs agricoles de la région, c'est important que le développement de l'agriculture se fasse dans un souci de cohabitation harmonieuse avec les gens du milieu. À ce chapitre-là, à la Fédération, on s'est doté d'une politique de cohabitation en zone agricole.

230            Il y a un constat qu'on se doit de faire. C'est que, actuellement, il y a des municipalités en région qui ont utilisé leurs pouvoirs réglementaires pour venir limiter l'établissement des entreprises agricoles, particulièrement au niveau de la production porcine.

235            On fait état entre autres de l'adoption dans de nombreuses municipalités d'un Plan d'intégration et d'implantation architecturale, le PIIA. On pense que c'est un moyen, un pouvoir discrétionnaire que les municipalités ont mis en place pour venir justement réglementer le développement de nouveaux projets d'élevage.

240            Au niveau de la cohabitation, il est peut-être important de rappeler aussi que les producteurs, c'est des gens qui sont impliqués collectivement dans leur municipalité et qui font en sorte que la qualité de vie de leur municipalité soit bonifiée. Des actions très concrètes qu'on a signifiées en région.

245            Vous savez probablement qu'on développe beaucoup les sentiers de motoneige dans notre région et, souvent, ces sentiers de motoneige là se développent sur les terres agricoles, les pistes cyclables. On utilise aussi les boues de papetière, les boues de municipalité pour fertiliser les terres agricoles. Donc, c'est des exemples de cohabitation qui sont vécus en région.

250            On se doit de faire un constat. À notre avis, la Loi 184 qui devait donner un réel droit de produire aux producteurs, à notre avis, après 18 mois d'application, ça demeure un concept qui est illusoire.

255            En termes de cohabitation, il y avait un sondage récemment qui démontrait que 94 % des Québécois et Québécoises avaient confiance encore aux producteurs agricoles. On trouvait ça quand même intéressant de le mentionner.

260            Les préoccupations des producteurs et productrices. Vous dire que depuis plus particulièrement cinq ans, les producteurs sont engagés dans la protection accrue de l'environnement. Par contre, on se rend compte que l'opinion publique fait souvent valoir des cas qui sont défavorables à la pratique de l'agriculture des années 2000. Et, souvent, on se sert de cas plus pathétiques pour faire ressortir des mauvaises expériences au niveau du secteur agricole.

265            Il y a un élément qui est clair actuellement, les producteurs, tant au niveau réglementaire, au niveau environnemental qu'à d'autres chapitres, les règles sont de plus en plus sévères. Ce qu'on demande aux producteurs, c'est de plus en plus important. Et, en contrepartie, le revenu



des entreprises agricoles ne cesse de stagner, voire diminuer. On vous a joint dans le document du mémoire une analyse au niveau du revenu net des entreprises qui a stagné au cours des 30 dernières années, alors que les exportations au niveau agroalimentaire n'ont cessé d'augmenter.

270           Donc, le gouvernement, les consommateurs en demandent plus en termes environnementaux. On en demande plus aussi aux producteurs concernant la salubrité des aliments, bien-être des animaux. On leur demande aussi d'améliorer la productivité, mais les producteurs, à notre avis, sont laissés relativement seuls pour relever ces nombreux défis-là.

275           Si on regarde l'intervention du gouvernement canadien pour supporter l'agriculture depuis 91, on peut voir que leur intervention a chuté de 50 %, passant de 5,1 G\$ à 2,6 G\$, alors que les dépenses totales du gouvernement fédéral ont augmenté pendant cette même période-là de 12 %.

280           Au niveau du gouvernement québécois, on peut voir que l'apport pour soutenir l'agriculture représente maintenant 1,3 % de son budget total, alors qu'en 91, on destinait 1,97 % de l'enveloppe à l'agriculture.

285           Heureusement, le panier d'épicerie, lui, a resté relativement un des moins chers dans le monde, selon une analyse qui a été faite. Donc, la consommation des produits québécois est accessible aux consommateurs.

290           Vous savez que de plus en plus on parle de mondialisation des marchés. Malgré les préjugés qu'on peut avoir, le gouvernement fédéral est l'un de ceux qui intervient le moins au niveau de son agriculture. On a comparé le Canada qui consacre .78 % de son PIB à l'agriculture, à l'intervention au niveau agricole; au niveau des États-Unis, 1,05 % de son PIB; et, l'Union européenne, 1,49 %.

295           Je pense que les producteurs ont démontré et souhaitent toujours protéger l'environnement, produire des aliments sains. Je pense qu'ils ont pris des engagements et en ont fait une priorité. Dans le fond, la préoccupation des entreprises agricoles, c'est de s'assurer de la transmission du patrimoine familial de qualité pour la relève agricole. C'est une préoccupation qu'on a. Cependant, il faut que les entreprises soient capables de faire vivre décemment leur famille et assurer une qualité de vie qui est équivalente au reste de la société.

300           Ce qu'on voit actuellement en région, c'est que, dans le fond, les producteurs veulent développer et protéger l'environnement dans un souci de cohabitation la plus harmonieuse possible mais, financièrement, ils ont de plus en plus de difficulté à suivre le mouvement d'exigences toujours croissant sans support financier adéquat.

305           Cette réalité risque d'avoir des incidences importantes sur le développement économique et social de la région. Déjà, on a remarqué au niveau de la région qu'il y a un démantèlement accru du nombre de fermes. On a comparé la réalité québécoise au cours des 10 dernières années. On a vu que 25 % des fermes ont été démantelées en région, pendant que 10 % dans le reste du Québec était démantelé.

310

315 On croit que dans une région où la situation économique est préoccupante et où le seuil critique pour maintenir des services liés au secteur agricole inquiète, on pense qu'une intervention structurante et adaptée à la réalité de la région va devoir être faite pour s'assurer qu'on maintienne les 841 fermes qu'on a actuellement en Abitibi-Témiscamingue sur un grand territoire grand comme la Belgique tout entière.

320 Les demandes, maintenant, de la Fédération de l'UPA de l'Abitibi-Témiscamingue. Comme monsieur Mongrain vous le soulignait, on pense que, dans le fond, les audiences publiques du BAPE sont une excellente occasion pour le gouvernement et les partenaires de prendre du recul et de dégager une vision plus globale du développement économique, environnemental et social de l'agriculture.

325 Pour réussir à atteindre ces objectifs-là, les producteurs souhaitent vous partager leur vision et les pistes de solution qui doivent être envisagées pour maintenir et développer l'agriculture de la région dans le respect de l'environnement et le respect social.

330 Premier élément. Peut-être vous dire que les règles environnementales, à notre avis, ne devraient pas être du mur-à-mur, appliquées uniformément partout la même façon, peu importe l'état de la situation. L'exemple du moratoire en production porcine dans une région comme la nôtre, on pense que ça a failli nous coûter, faire perdre un projet de troisième transformation très intéressant.

335 Malgré ce fait-là, on pense important de vous dire que ça prend quand même un encadrement provincial, un règlement provincial qui pourrait donner des balises à respecter, variables et adaptées aux risques environnementaux qui sont différents d'une région à l'autre.

340 Actuellement, on a l'impression que le gouvernement prescrit des médicaments à tous les producteurs, alors qu'ils ne souffrent pas de la même maladie et que certains ne sont pas malades.

On pense que l'approche qui est préconisée dans le REA, d'une approche ferme par ferme, pourrait favoriser une telle modulation des règlements.

345 Pour poursuivre le chantier entrepris au niveau de la protection de l'environnement, il nous apparaît essentiel d'avoir un accompagnement financier additionnel pour supporter les entreprises agricoles dans cette démarche-là. Ce qu'on souhaite, c'est un niveau de support qui pourrait être équivalent à ce qu'on a déjà offert aux industries et aux municipalités pour réaliser ce chantier-là.

350 Au niveau de la production porcine en région, vous savez qu'on est au début du processus d'établissement. Ce qu'on préconise, c'est vraiment une approche de dispersion sur l'ensemble du territoire, pour éviter toute forme de concentration. À ce chapitre-là, on pense que la détention de phosphore dans le sol devrait nous guider et, dans le fond, on devrait permettre un nombre limité de porcheries par municipalité.

355 On pense aussi que le gouvernement pourrait mettre en place des mesures incitatives pour favoriser le développement des productions animales dans les régions où, actuellement, il y a une moins forte concentration de la production animale.

360 Pour contrer le phénomène de l'intégration, on pense qu'il y a des mesures d'accompagnement équivalentes à ce qu'offrent les intégrateurs qui devraient être fournies aux producteurs. Dans ce sens-là, on fait référence à un support financier équivalent et des services de pointe pour vraiment être offerts aux producteurs et choisir autre chose que l'intégration.

365 On pense aussi que le gouvernement devrait se donner une politique d'aide à l'établissement plus globale pour vraiment s'assurer de la continuité et le maintien de l'agriculture dans des régions comme la nôtre.

370 On pense aussi que les techniques et les pratiques recommandées pour la protection de l'environnement devraient être reconnues et éprouvées avant d'en faire une application élargie, pour s'assurer que les entreprises qui les mettent en oeuvre ne soient pas obligées de reprendre leur travaux sur une courte période après.

375 On pense aussi que les politiques agricoles, telles la sécurité du revenu, la gestion de l'offre, la mise en marché collective ont été jusqu'à maintenant des outils qui ont supporté, qui ont eu un impact positif sur le maintien des fermes familiales. On pense que ces programmes-là doivent être maintenus et encouragés.

380 En ce qui concerne les principes d'écoconditionnalité, nous réitérons notre engagement face à ce concept. Cependant, nous privilégions des mesures incitatives à la protection de l'environnement plutôt que des mesures coercitives. Et, à ce chapitre-là, on pense aussi que pour la mise en oeuvre du principe d'écoconditionnalité, il doit y avoir des sommes additionnelles qui soient liées à l'application de ce principe-là.

385 Pour s'assurer d'un cheminement constant du secteur agricole en matière de protection de l'environnement, une rémunération adéquate des propriétaires devrait être obtenue. Actuellement, ce qu'on constate, c'est pour maintenir une même rémunération, chez nous, les producteurs ont tendance à accroître leur troupeau pour soit maintenir ou augmenter leur revenu net de leur entreprise. Et, ça, on pense que ce n'est peut-être pas la voie à suivre. Dans ce sens-là, on pense qu'une révision plus globale des coûts de production devrait être envisagée.

390 Au niveau de la qualité de l'eau, on a soulevé, lors de votre premier passage, une concentration peut-être un peu plus présente au niveau de la rivière Dagenais et la Loutre. Même si elles ne sont pas ciblées actuellement au niveau de la Politique nationale sur l'eau, il pourrait y avoir une analyse via les bassins versants pour voir qu'est-ce qu'il en est de la réalité au niveau de ces deux rivières-là.

395 Au niveau de la cohabitation, on croit que l'implantation de nouvelles entreprises animales et particulièrement les entreprises en production porcine ne devrait pas se faire à proximité des villages, des zones de villégiature et les bordures de lac, selon les recommandations qu'on a déjà

400 dans les orientations gouvernementales, et on pense que ce n'est pas par l'adoption de règlement municipal qu'on va réussir à mieux se comprendre, le monde agricole et le monde municipal, il faut favoriser plutôt un dialogue.

405 Traitement de lisier. Dans une région comme la nôtre, on pense que c'est un élément qui ne devrait pas être préconisé, dans le contexte où on dispose du double des superficies nécessaires pour l'épandage des fumiers. Si on adoptait une approche comme ça, on pense que ça pourrait favoriser la concentration des entreprises et encourager le développement et de l'intégration dans une région où, actuellement, ce concept-là est peu présent.

410 En ce qui concerne le développement durable de la production porcine, on pense que les balises de développement devraient être l'approvisionnement de nos deux abattoirs pour assurer un approvisionnement régulier. À ce chapitre-là, on pense que 150 000 porcs produits en région pourraient permettre de stabiliser la transformation qu'on pourrait développer en région.

415 On pense aussi, on met beaucoup d'exigences pour protéger l'environnement, s'assurer de la salubrité des aliments. Mais souvent, ces aliments-là sont consommés ailleurs qu'ici, au Québec et au Canada. Et, dans ce sens-là, on pense qu'il devrait y avoir un encouragement, voire des obligations des chaînes de distribution et des institutions gouvernementales à acheter les produits québécois, pour vraiment encourager les efforts qui sont faits en termes de protection de  
420 l'environnement et de la salubrité des aliments produits ici.

Je repasserais la parole à monsieur Mongrain.

**M. ROSAIRE MONGRAIN :**

425 La Fédération régionale de l'UPA de l'Abitibi-Témiscamingue est heureuse d'avoir pu partager notre vision du développement agricole et plus particulièrement la production porcine.

430 Il est clair que la région dispose d'un grand potentiel de développement par la qualité et la quantité de nos sols disponibles. De plus, la faible concentration de la production permettrait un tel développement en assurant la protection de l'environnement et le maintien de la qualité de vie en milieu rural. Nous en faisons déjà la démonstration.

435 Nous croyons aussi qu'il faut protéger l'environnement pour transmettre à nos enfants une entreprise viable à tous les égards. Il faut cependant que les exigences environnementales soient reliées à un problème réel. Dans ce sens, une réglementation mur-à-mur ne saurait être opportune. Nous réclamons aussi un support additionnel de l'état pour compléter ce chantier. Il en va du maintien des fermes familiales, car plus les exigences sont sévères et l'aide inadéquate, plus les fermes se concentreront au détriment du développement agricole des régions.

440 Ce que nous réclamons, ce n'est que l'équité avec le reste de la société, c'est-à-dire vivre de l'agriculture de manière à se donner une qualité de vie intéressante et une juste rémunération. Et ce, pour que d'autres après nous aient, eux aussi, le goût de pratiquer un des plus beaux métiers du monde, celui d'agriculteur. Merci.

445

**LE PRÉSIDENT :**

450

Alors, merci, monsieur et madame. Vous avez un mémoire important, substantiel, qui couvre beaucoup de choses. On voit d'abord que vous ne dissociez pas la production porcine de l'ensemble de la production agricole et, même si notre mandat est limité, on sent bien que l'horizon dans lequel on joue vous intéresse grandement. Et, vous faites beaucoup d'observations sur différents points.

455

J'aimerais vous entendre peut-être d'une manière plus précise sur ce qu'on appelle le fameux mur-à-mur. Ça revient un peu partout. Vous n'êtes pas les seuls à nous dire ça. Comment on peut moduler ça? Vous avez parlé de loi cadre au niveau de l'ensemble du Québec, et comment il peut y avoir une orientation globale et comment ça peut être articulé, diversifié au niveau régional? Qui en serait responsable? Comment vous visualisez une proposition comme celle-là?

460

**M. ROSAIRE MONGRAIN :**

465

Je vais vous donner un exemple, la protection du territoire agricole. La protection du territoire agricole, à Saint-Hyacinthe, ne s'applique pas tout à fait comme en région. Pourtant, c'est la même loi. Il y a de l'application régionale. Parce que, nous autres, c'est sûr que la concentration de production est beaucoup moins élevée que dans ces régions-là, ça fait que ça s'applique différemment un peu que dans ces régions concentrées là.

470

Nous autres, qu'est-ce qu'on pense dans mur-à-mur, c'est quand on vous souligne là-dedans qu'il y a un projet qui a passé proche d'être manqué à cause d'un mur-à-mur. Bien, c'est le fait que nous autres, on est loin d'être en surproduction, mettons, de fumier, puis d'engrais à haut potentiel phosphore en région mais, avec ça, nous autres, on aurait pu penser qu'à ce moment-là, on aurait pu avoir une réglementation qu'on aurait pu continuer à se développer. Au rythme qu'on se développe là, je ne pense pas qu'il y avait danger pour le Québec qu'on envahisse le reste du Québec. Puis même du Canada.

475

**LE PRÉSIDENT :**

480

Donc, à ce moment-là, ce que vous pensez, c'est des normes dont la mesure d'application varie selon les régions. Est-ce que vous voyez au niveau régional un pouvoir régional pour ajuster des normes ou les définir à leur niveau?

485

**M. ROSAIRE MONGRAIN :**

C'est surtout une place pour être capable d'influencer dans nos choses, pour être capable de démontrer nos affaires avant de nous appliquer une loi mur-à-mur. Si on avait été capable de s'expliquer probablement avant que cette loi-là soit appliquée, probablement qu'on aurait pu

convaincre que: «Écoutez, on n'a peut-être pas la même concentration qu'à bien des places au Québec.»

490

Puis, moi, la loi provinciale, moi, il me semble que ça nous habille jusqu'au temps que nous autres, on soit capable de s'expliquer avec, puis qu'on soit capable de dire: bien, on n'a pas la même problématique qu'ailleurs, est-ce qu'on pourrait faire autrement un peu là?

495 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez l'impression qu'il n'y a personne qui vous écoute, que votre voix est éloignée, qu'il n'y a pas d'interlocuteur pour comprendre la spécificité.

500 **M. ROSAIRE MONGRAIN :**

Bien, quand on a eu cette réglementation-là, ce moratoire-là, c'est sûr que, il me semble que c'est là qu'on a trouvé qu'on était brimé, puis c'est là qu'on l'a dit tout de suite en partant, parce qu'on disait: «Nous autres, on n'a pas cette problématique-là. Pourquoi qu'on nous fait vivre ce moratoire-là?»

505

**Mme NICOLE LANGLAIS :**

Il faut comprendre, je pense que, actuellement, la priorité est peut-être mise au niveau des zones qui sont plus à forte concentration. Ça fait que des régions comme la nôtre où, dans le fond, on a l'impression qu'il n'y a aucun problème, bien, quand on arrive pour interpeller par rapport à des réalités régionales, bien souvent, vous le savez, ça fonctionne par priorité, par urgence. Ça fait que souvent, dans le fond, la réalité régionale, on en reparlera quand on sera rendu là. Mais en attendant, il y a peut-être des adaptations.

510

515

Mais on voit vraiment un cadre provincial avec des variances qui permettraient de reconnaître la réalité régionale en termes environnementaux. C'est vraiment l'approche qu'on préconise et qu'on vous a fait valoir dans notre document.

520 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

525

Je continuerais un petit peu dans le même sens, à savoir, par exemple, une gestion au niveau des bassins versants, pour vous, c'est pensable ou si vous préférez vous en tenir, disons, à une gestion provinciale, avec des normes provinciales et non pas, disons, y aller avec des particularités pour les zones sensibles ou les bassins versants qui seraient avec une plus forte concentration ou encore sensibles aussi pour d'autres points.

530

**Mme NICOLE LANGLAIS :**

535 Mais je pense que vous comprenez, quand on ouvrait la porte à dire: on sait qu'il y a deux bassins versants plus importants dans notre région, qui ne sont quand même pas ciblés comme des bassins versants importants, on est prêt à faire l'analyse, à regarder ce qui se passe et, après ça, adapter les solutions en fonction de ces problématiques-là.

540 Mais je pense qu'il faut toujours mettre en lien un règlement provincial avec des balises qui pourraient être différentes en fonction du risque réel associé à l'environnement.

**M. ROSAIRE MONGRAIN :**

545 Si on a des cours d'eau qui sont plus fragiles que d'autres, on marque dans notre mémoire qu'on est prêt à s'asseoir pour les regarder parce qu'on pense, nous autres, que c'est important de protéger notre environnement, puis c'est important de protéger nos cours d'eau.

550 Il y a peut-être des choses qu'il faut qui soient faites dans des situations où les bassins sont plus fragiles qu'ailleurs, ça, on est prêt à s'asseoir alentour d'une table pour le regarder.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous le dites nommément, d'ailleurs, dans votre mémoire.

555 **M. ROSAIRE MONGRAIN :**

Oui, oui, oui.

**Mme NICOLE LANGLAIS :**

560 Exactement. Mais vous comprendrez aussi que notre préoccupation, c'est d'assurer des revenus des entreprises aussi pour être capable de suivre le mouvement. Je pense que ça, c'est clair.

565 **LE PRÉSIDENT :**

570 Oui. C'est un des points marquants de votre mémoire. Je voudrais juste poursuivre avec vous sur deux questions qui reviennent fréquemment dans votre mémoire. C'est, d'une part, l'intégration qui vous semble une menace et, l'autre part, votre volonté de disperser, d'éviter les grandes concentrations. J'ai l'impression que les deux idées vont ensemble. Pouvez-vous nous parler un peu de ça?

**M. ROSAIRE MONGRAIN :**

575 On n'a pas d'intégration, nous autres, dans la région comme telle. Puis nous autres, on pense qu'on est capable de développer si on est capable d'offrir des services à ces productions-là qui sont en développement.

580 La plupart du temps, ils vont chercher de l'expertise-conseil auprès des intégrateurs. Ce qu'on dit dans notre mémoire, si on est capable de fournir l'expertise-conseil pour que les producteurs soient capables d'être à la fine pointe aussi du développement, pour être capable d'être concurrentiels, bien, on pense à ce moment-là... puis le financement que ça leur prend pour être capable de partir une business de même, mettons si c'est en production porcine, bien, avec ces éléments-là, on pense qu'on peut exempter de se ramasser avec de l'intégration quasiment  
585 mur-à-mur en région.

Il y a de la place dans nos sols, mais on veut le faire exploiter par des fermes familiales autant que possible, parce qu'on pense que le développement le plus durable est encore la ferme familiale.

590

**LE PRÉSIDENT :**

Avez-vous une taille représentative de ce qu'on appelle la ferme familiale? C'est la question à 10 000 \$, ça!

595

**M. ROSAIRE MONGRAIN :**

Non. D'après moi, je remettrais quelques zéros. Mais je ne pense pas qu'on va essayer de définir la ferme familiale. Mais, nous autres, ici en région, à mon avis, on a des fermes familiales de taille correcte. Puis de plus petite à moyenne ferme. Mais je pense que c'est dans des *brackets* bien acceptables pour la région et on pense qu'on devrait être capable de continuer à se développer dans ce sens-là. C'est pour ça qu'on voudrait avoir des éléments pour être capable de nous aider à continuer à se développer dans ce sens-là.

600

605

**Mme NICOLE LANGLAIS :**

La dispersion, je vous dirais, dans le fond, c'est les constats qu'on fait par rapport à la réalité d'autres régions du Québec. On se dit, dans le fond, est-ce qu'on peut éviter ça? On pense que toute forme de concentration en soi, ça peut être une source potentielle de pollution.  
610 Ça fait qu'on se dit, comme on a la chance d'avoir à peu près 100 000 hectares de disponibles pour le développement de l'agriculture, ça fait que pourquoi on ne pourrait pas profiter de cette grande disponibilité de sols de qualité pour favoriser un étalement le plus global au niveau de la région, pour éviter ces formes de concentration là. C'est un peu l'approche qu'on a.

615

Puis au niveau de l'intégration, je vous dirais que ce qu'on souhaite aussi, c'est de faire en sorte que les gens d'ici profitent du développement agricole, que ce soit les gens d'ici qui soient



en contrôle et qui profitent des retombées du développement agricole qui pourrait se faire dans la région.

620 **M. ROSAIRE MONGRAIN :**

Ce qui n'est pas dit, il me semble, dans notre mémoire, c'est qu'il y a 118 000 hectares d'exploités mais il y en a autant qui sont en friche en région. Ça fait qu'on a du potentiel en masse pour se développer.

625

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

En ce qui concerne l'occupation du territoire et la cohabitation, vous ne semblez pas faire beaucoup confiance à la Loi 184. Je ne sais pas si vous pourriez expliquer un peu. Évidemment, vous parlez entre autres d'un concept en lequel vous n'avez pas trop confiance, soit celui du droit de produire. Mais je ne sais pas si vous pouvez expliquer quand même un peu cette question touchant la Loi 184.

630

**Mme NICOLE LANGLAIS :**

Dans le fond, ce qu'on a vu, qu'est-ce qui nous permet de faire ce constat-là, c'est qu'on a vu, depuis que la loi est entrée en vigueur, dans le fond, plusieurs règlements municipaux qui ont été quand même adoptés, puis qui sont venus limiter, dans le fond, la production agricole. On est arrivé avec des territoires vraiment qui étaient limités au niveau du développement dans la zone agricole, ça fait que les attentes qu'on avait par rapport à la possibilité de produire en zone agricole ont été limitées.

635

640

Je vous dirais que ce qui est arrivé, ce qui s'est passé avant l'entrée en vigueur de la Loi 184 versus maintenant qui est en application, on a assisté à des réglementations qui, à notre avis, ont été abusives dans les deux cas, avant comme après. Ça fait que c'est pour ça qu'on remettait en question. On s'attendait à une protection plus grande de la zone agricole pour produire au niveau de l'agriculture.

645

**M. ROSAIRE MONGRAIN :**

C'est sûr qu'on pensait qu'avec la réglementation qu'il y avait à ce moment-là, elle était suffisante pour protéger, mettons, les urbains, les périmètres urbains et ceux qui vivent en milieu rural, avec les distances qu'on a à respecter. Ça, on pensait que c'était suffisant. On s'est bien aperçu qu'il y a des municipalités qui voulaient avoir des réglementations un petit peu plus sévères que ça, éloigner un petit peu plus les choses.

650

655

C'est sûr, j'avais dit aussi une fois qu'il y a peut-être moyen de s'entendre pour être capable... j'avais dit au ministre Boisclair, j'ai dit: «Nous autres, les solages sont pas coulés encore, le temps qu'on installe une porcherie.» On peut l'installer le solage à la bonne place pour pas qu'il y ait d'inconvénient.

660

Mais, par contre, je pensais qu'avec la réglementation, c'était déjà suffisant. Puis il y a toujours moyen de faire un petit peu plus la réglementation, sans avoir une autre réglementation. C'est dans cet esprit-là qu'on dit ça.

665

**LE PRÉSIDENT :**

Vous soulevez une série de bonnes questions qui sont extraordinairement complexes de part et d'autre et on entend toutes sortes d'avis. C'est pour ça que la représentation du mur-à-mur et la manière dont les modulations peuvent arriver, c'est un défi sur lequel il va falloir beaucoup réfléchir. Alors, on vous remercie beaucoup. Notre temps est déjà dépassé. Mais ça a été un charme de vous rencontrer, et félicitations et bonne chance à vous. Merci.

670

**M. ROSAIRE MONGRAIN :**

675

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

680

J'inviterais maintenant les représentants du Fonds d'aide à la PME de Lorrainville, représenté par monsieur Gabriel Bastien, Luc Bergeron, Philippe Boutin et Patrick Boucher. Bonsoir, messieurs! Qui est qui?

**M. PHILIPPE BOUTIN :**

685

Mon nom est Philippe Boutin, maire de Lorrainville.

**M. GABRIEL BASTIEN :**

690

Gabriel Bastien, je suis le président du Fonds d'aide à la PME.

**M. LUC BERGERON :**

695

Luc Bergeron, je suis conseiller municipal à Lorrainville.

**M. PATRICK BOUCHER :**

Patrick Boucher, agent de développement pour le Fonds d'aide.

700

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Alors, vous présentez rapidement votre mémoire et on pourra échanger ensuite. Allez-y.

705 **M. PHILIPPE BOUTIN :**

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

710 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Je vois que les rédacteurs du texte ont fait leurs études classiques. Je ne m'attendais pas à voir cité un vers de Corneille dans le texte comme ça. Alors, je ne sais pas lequel de vous est coupable, mais bravo! Le texte d'origine dit: «Ô rage, ô désespoir, ô vieillesse ennemie!» Merci. C'est réjouissant.

715

On a un certain nombre de questions. Vous voyez déjà, par rapport au mémoire antérieur, il y a des petits points qu'il vaut la peine de fouiller. Je laisse d'abord la parole à mon collègue et je prendrai le relais ensuite.

720 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Ma première question n'est pas tout à fait là-dessus. En fait, j'aurais peut-être souhaité avoir de l'information, des explications concernant la création d'emplois. Vous mentionnez ici entre autres que les jeunes s'en vont ailleurs. Est-ce que cette information-là, elle est chiffrée à quelque part? Et peut-être que ça pourrait nous aider de voir justement l'importance du phénomène, si vous l'avez.

725

**M. GABRIEL BASTIEN :**

730

Actuellement, pour ce qui est actuellement en cours, nous savons que le moratoire, vous nous avez arrêté la permission de continuer le projet du prosciutto qui, lui, permettait le maintien des emplois que nous avons à l'abattoir à Lorrainville et la création d'autres emplois à Lorrainville, et la création, bien sûr, des emplois par l'usine prosciutto.

735

C'est bien sûr que ceci faisant, c'était aussi d'autres emplois qui vont se créer, automatiquement, par l'établissement de nouvelles porcheries et on sait ce que ça peut entraîner lorsqu'il y a des emplois.

740

En ce qui concerne directement votre question, je ne peux chiffrer, dire la totalité des emplois qui sont concernés, mais je pense que mon collègue ici, monsieur Bergeron, pourrait peut-être vous en dire un peu plus.

**M. LUC BERGERON :**

745

Pas tellement au niveau des emplois, mais vous parlez aussi dans votre question, une sous-question au niveau de la jeunesse. Je dois juste vous dire qu'en 1975, lorsque le Témiscamingue a récupéré et administré par lui-même l'enseignement primaire, secondaire et

adulte sur son territoire, nous comptons, à ce moment-là, 6 070 élèves. Présentement, nous en comptons moins de 3 000, 2 800. Ça vous laisse voir une grande baisse.

750

Et, nous apprenons aussi dernièrement, des chiffres à l'appui, c'est que depuis quatre ans, l'Abitibi-Témiscamingue a perdu 8 000 têtes, 8 000 personnes de population. Donc, ça vous répond un peu. Nous ne sommes pas des démographes, mais ça répond quand même à votre question, pour démontrer qu'effectivement il y a réduction de notre clientèle et réduction de notre population, et particulièrement au niveau des jeunes, bien sûr, parce que quand on parle d'une clientèle scolaire, on parle des parents qui sont plus jeunes que nous trois ici. Je ne parle pas de celui-ci.

755

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

760

Une autre petite question peut-être, et là, je tourne quelques pages. Je suis rendu déjà à la page 7 de votre mémoire. Dans vos conclusions, vous dites que vous êtes en faveur d'une veille environnementale rigoureuse. Je voudrais savoir si, à votre avis, les outils sont en place pour réaliser cette veille-là actuellement dans la région.

765

**M. GABRIEL BASTIEN :**

Actuellement, lorsque nous avons travaillé le dossier avec la Coalition régionale qui s'est formée au cours de l'été dernier, il y avait là des spécialistes qui nous ont suggéré justement cette partie d'une veille environnementale, pour tâcher de s'assurer qu'il n'y ait pas les problèmes qui ont été vécus ailleurs.

770

Donc, c'est à partir de cette constatation que nous vous disons, oui, nous sommes en faveur de cette veille environnementale, que vous retrouverez dans le document qui a été présenté par — et qui va probablement vous être présenté de nouveau — par la Coalition régionale qui avait travaillé le dossier, surtout de prosciutto.

775

C'est bien sûr qu'il y a, à l'intérieur de tout ça, nous avons au Témiscamingue deux abattoirs. Il y en a un qui est spécialisé dans la production des jambons prosciutto, mais il y a un autre abattoir qui, lui, est plus diversifié et qui actuellement, bien, comme on le sait, est arrêté dans son expansion, si vous voulez, causé par le moratoire qui est imposé. Je crois. J'ai pas jaser directement avec les personnes intéressées, mais j'ai pensé, présumé que le fait du moratoire a empêché l'expansion de la production qui pourrait alimenter cet abattoir.

780

**M. LUC BERGERON :**

785

Nous voudrions aussi rappeler que nous nous joignons aux mêmes normes environnementales dont parlaient monsieur Mongrain, madame Langlais tantôt par rapport à la Loi 23, je crois, qui déjà assurait des normes de surveillance. Quand on parle d'une règle environnementale rigoureuse, une veille, bien, on fait référence à ça. Est-ce que la Loi 184 était nécessaire? Le moratoire dernier du 12 juin était nécessaire? Moi, je ne peux pas me prononcer

790

795 là-dessus. Sauf qu'on dit, on veut qu'il y ait de la production porcine, bovine et autre, mais pas n'importe comment. Donc, des veilles environnementales rigoureuses. Ça ne veut pas dire qu'on veut étouffer l'agriculteur. Au contraire, on veut être facilitant mais en s'assurant, comme avec eux, ils nous le disent souvent. Nous, on ne veut pas commencer à se mettre tout le monde à dos, on l'écrit aussi dans notre document. On veut faire affaires avec notre monde et on veut vivre dans notre milieu avec notre monde.

800 Mais, dans ce sens-là, ils ont la volonté, toutes les personnes agricultrices à qui on parle nous disent: «On veut s'assurer de faire un bon travail environnemental dans lequel nous serons bien et nos compagnons alentour seront bien aussi, la communauté.»

**M. PHILIPPE BOUTIN :**

805 On est d'accord avec la veille environnementale, bien sûr, mais on est aussi d'accord parce elle était sortie de la Loi 392 aujourd'hui. Hier, la veille environnementale qui nous paralysait, je pense qu'elle aurait peut-être été plus embarrassante que profitable. Quand je dis hier, avant la loi.

810 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui. Avant la loi. Parlons donc maintenant du fameux mur-à-mur et de son adaptation dans les régions. Vous avez vu tantôt, les autres intervenants, quand je leur ai posé la question, ils nous ont dit: «On conçoit ça comme une décision qui se prend au central mais qui prévoit des applications différentes, selon les spécificités des régions.»

820 Vous, vous laissez entendre que c'est le milieu lui-même qui pourrait avoir sa marge de manoeuvre et décider des choses. À quoi vous pensez en particulier? Avez-vous une représentation? Avez-vous un forum régional? Avez-vous des gens qui, au niveau local, mettent ça en oeuvre et déterminent en particulier certaines normes ou certains points plus précis?

**M. PHILIPPE BOUTIN :**

825 Au niveau de ce sujet-là, je pense qu'il faut comprendre que quand c'est mur-à-mur, ça n'a aucune intelligence parce qu'on sait que les situations sont tellement différentes dans les milieux. Et, d'appliquer le même veston à tout le monde, on sait que ce n'est pas intelligent, ce n'est pas brillant. On doit déplorer souvent que les lois qui sont faites sont pour corriger des situations, des abus qui ont vraiment été commis dans des endroits. Puis quand on applique ça à la grandeur du Québec, on sait que ça n'a pas d'allure, que ça n'a pas de bon sens.

830 Mais, comme vous savez, on a toujours moyen, avec des représentations ou des revendications, d'obtenir une compréhension, mais longtemps après de la part des élus, du gouvernement qui ont passé ces lois-là. Suite à des recommandations ou à des travaux qui ont été faits par des gens, ils ont eu à recevoir des recommandations pour prendre ces décisions-là.

Puis c'est ça qu'on déplore, c'est qu'on ne vient pas nous demander notre avis, nous autres, alors qu'on est tellement différent. C'est comme, disons, même au niveau municipal, souvent quand il y a des lois qui s'appliquent aux cités et villes comme Montréal puis qu'ils veulent qu'on s'habille avec ça, on sait bien que ça ne nous fait pas du tout, du tout.

840

Je pense que le gouvernement va peut-être développer ça parce qu'il a déjà fait la promesse d'ailleurs, je pense que c'est avant les dernières élections. Une promesse, comme ils disent souvent, ça prend des fois du temps avant de les réaliser, puis même si dans l'esprit ce n'est pas toujours aujourd'hui que ça s'applique.

845

**M. LUC BERGERON :**

Notre mémoire fait appel aussi à une loi cadre, un peu comme disaient nos prédécesseurs. Cette loi cadre là étant établie, nous pensons être capable, via les gouvernements qui sont en place chez nous, que ce soit dans le domaine des municipalités, alors nous avons la MRC, que ce soit dans le domaine du développement, nous avons la Société de développement du Témiscamingue, dans le domaine scolaire, nous avons la Commission scolaire, nous avons des gouvernements locaux qui sont en mesure, en partant de la loi cadre, d'établir les paramètres qui s'appliqueront chez nous. Ce n'est pas sorcier puis ça va coûter moins cher. Moi, j'ai la conviction de ça. Mais ne me demandez pas les chiffres ce soir. Mais je suis sûr que ça va coûter moins cher.

850

855

**M. GABRIEL BASTIEN :**

Et, je pense que l'on peut aussi regarder ce qui s'est fait au cours de l'an dernier lorsque le problème s'est soulevé. Il y a eu au Témiscamingue une prise de conscience, qui avait déjà été mise en place parce qu'il y avait déjà d'autres travaux qui avaient été faits. Il y avait eu un colloque sur l'élevage porcin au Témiscamingue, qui avait permis de mieux comprendre et de mieux informer la population de ce qui s'en venait.

865

Et, par la suite, lorsque les gens se sont rendus compte qu'il y avait là un problème majeur, ils se sont réunis. Il y avait des gens de tous les genres de la société, si vous voulez. Il y avait des gens des municipalités, de la MRC, de la Société de développement. Il y avait les gens de l'UPA, les agronomes, le ministère de l'Agriculture. Tout ce monde-là s'est réuni.

870

C'est bien sûr qu'on ne pourrait pas toujours avoir... ça serait trop gros de le faire pour toutes les fois, mais lorsqu'il y a un problème majeur, à ce moment-là, on a été capable de prouver qu'on est capable de se parler et de s'entendre. Parce qu'il y avait vraiment une volonté et une unanimité de ce côté-là. On a même obtenu l'appui des MRC de l'Abitibi et des municipalités de la région de Rouyn-Noranda et d'ailleurs qui nous ont appuyés dans nos démarches l'an dernier.

875

Alors, je pense qu'on a prouvé là qu'on était capable de se parler et de s'entendre sur des sujets bien précis, lorsqu'il y a un problème soulevé.

880

**LE PRÉSIDENT :**

885 Je voudrais juste vous montrer, mais pas du tout pour vous contester. Il y a des gens à  
mentalité plus juridique qui veulent du mur-à-mur parce qu'ils disent: «Il faut que tous les citoyens  
soient sur le même pied, partout à travers le Québec.» Voyez-vous? Ceux qui vous ont  
précédés, je pense, eux veulent une diversification régionale mais déterminée par Québec, d'une  
certaine manière. Et d'autres, au contraire, on a d'autres mémoires qui veulent, au contraire, un  
vrai pouvoir régional où, par exemple, les MRC décideraient. Mais ça, ça fait peur au monde  
rural.

890 Alors, là, il y a une espèce de pondération de l'un et de l'autre. C'est pour ça qu'on vous  
interroge un peu pour voir votre sentiment là-dessus, voir comment... vous êtes des gens  
d'expérience, vous avez réglé des conflits de cohabitation, la meilleure manière de le faire.

895 **M. PHILIPPE BOUTIN :**

Être d'accord avec le mur-à-mur, moi, je pourrais l'être d'emblée si c'était pour nous  
ramener aux mêmes conditions avantageuses que d'autres régions peuvent connaître. Puis  
quand je dis d'autres régions ou d'autres municipalités, quand il y a des programmes qui sont,  
900 disons, élaborés par le gouvernement, qui ne nous habillent pas puis, nous autres, on est  
comme pénalisé, là je trouve qu'on n'est pas mur-à-mur du tout, du tout, du tout.

Mais dans ce sens-là, je pense qu'à un moment donné si on avait la volonté d'être mur-à-  
mur tout le temps, peut-être qu'on pourrait gagner, des fois; pas toujours être perdant comme on  
905 l'est actuellement. Parce que quand c'est mur-à-mur actuellement, c'est pour nous brimer, nous  
empêcher de prendre de l'élan et d'aller de l'avant. C'est vraiment frustrant et aberrant. Mais si on  
avait la chance de pouvoir rattraper d'autres régions, puis ça serait ça l'esprit du mur-à-mur,  
youppi!

910 **LE PRÉSIDENT :**

C'est le genre de mur que vous aimez.

915 **M. PHILIPPE BOUTIN :**

Ah! Ça, j'aimerais ça.

**M. LUC BERGERON :**

920 Quand vous parlez du droit ou des personnes juridiques qui voudraient s'assurer que tout  
le monde a la même égalité, je ne suis pas contre le fait qu'on traite tous les êtres humains  
correctement. Chacun n'a pas les mêmes besoins. Alors, le juridique, quand il veut assurer que  
le droit de base soit garanti à tout le monde, personne n'est contre ça. C'est le droit de base qui

925 est garanti à tout le monde. Mais à un moment donné, en grandissant, comme dirait monsieur le maire, on s'habille autrement.

Alors le juridique, lui, il garde toujours le même format. Ça ne se peut pas. Alors, c'est un peu comme disaient les personnes auparavant: le médecin qui soignerait deux patients avec le même médicament, il ne fait pas ni à l'un ni à l'autre, à un moment donné.

930 Il est temps, j'espère que vous allez être entendu, il est temps qu'au Québec on soit capable de comprendre ça. Que nous, nous, on ne veut pas aller imposer rien aux Laurentides ou en Gaspésie. On veut, chez nous, avoir le droit d'être intelligent et dire c'est quoi que ça nous prend chez nous. On n'a pas besoin de se le faire dire par d'autres.

935

**M. GABRIEL BASTIEN :**

Et le gouvernement lui-même est en accord là-dessus. Si on regarde la Politique de la ruralité, il dit carrément qu'il doit moduler et adapter les règlements en fonction des besoins de chacune des régions et surtout celles qui sont de façon un peu plus — comment on dit — un peu plus fragiles et sur un territoire un peu plus étendu, avec une population moindre. Il le dit lui-même. Mais à ce moment-là, il faut qu'il le fasse. Ce n'est pas seulement un bon voeu qui est écrit sur une grande pancarte, c'est quelque chose qui doit être vécu tous les jours.

940

945 Et puisque le gouvernement le reconnaît que ça doit être fait, bien, il doit être en mesure aussi de mettre en place les mécanismes qui vont permettre à cette situation-là de se réaliser.

**LE PRÉSIDENT :**

950 C'est intéressant de vous piquer un petit peu. On plaide le faux pour avoir le vrai. Ça, c'est correct. Dernière question, cher collègue?

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

955 Alors, je reviens à vos conclusions en page 7, la dernière qui est en bas. Vous parlez: «Établissements porcins, oui! Mais pas n'importe comment.» Alors, à ce moment-là, est-ce que vous pourriez nous dire un petit peu ce que sous-entend le *pas n'importe comment*?

**M. GABRIEL BASTIEN :**

960

Bien, on en a parlé. Je pense qu'on vous en a parlé un peu tantôt. Nous craignons, bien sûr, les mégaporcheries. Nous sommes complètement en désaccord avec ça, les intégrateurs et tout ça. Pour nous, c'est vraiment, quand on dit on veut avoir de l'élevage porcine mais pas n'importe comment, moi, en tout cas, en ce qui me concerne, c'était ce à quoi je faisais référence.

965



Et je crois bien que chez nous, on parle de porcherie, on parle, nous aussi, de porcherie familiale. On parle d'établissement, les agriculteurs, une entreprise familiale. Pour nous, c'est bien important qu'il en soit ainsi parce que les grandes installations nous font craindre.

970

**LE PRÉSIDENT :**

Messieurs, merci beaucoup.

975

**M. GABRIEL BASTIEN :**

Merci à vous.

**LE PRÉSIDENT :**

980

Et, bravo pour votre travail, et soyez sûrs qu'on va prendre très attention à ce que vous nous avez dit. Bonne chance.

985

J'invite les représentants de Nord-Agri snc coopérative agricole, monsieur Marcel Bouchard et André Robitaille. Et, il y en a un troisième. Bonsoir, messieurs! Je peux vous demander de vous identifier aux fins de l'inscription.

**M. MARCEL BOUCHARD :**

990

Marcel Bouchard, secrétaire de Nord-Agri et directeur général de la Coopérative agricole de LaSarre.

**M. ANDRÉ ROBITAILLE :**

995

André Robitaille.

**LE PRÉSIDENT :**

1000

Bonsoir!

**M. VINCENT VEILLETTE :**

Vincent Veillette.

1005

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Nous vous écoutons.

1010

**M. MARCEL BOUCHARD :**

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

**M. ANDRÉ ROBITAILLE :**

1015           Merci de nous avoir entendus.

**LE PRÉSIDENT :**

1020           Merci. Dites-moi, votre groupe, c'est une coopérative.

**M. MARCEL BOUCHARD :**

1025           Non. C'est une association de trois coopératives, parce qu'il y a seulement trois coopératives agricoles en Abitibi-Témiscamingue qui se sont formées en 2001 pour mieux développer la production animale, pour se renforcer les trois ensemble au lieu de faire ça individuellement.

**LE PRÉSIDENT :**

1030 Mais est-ce que le groupe que vous formez, lui est une coopérative?

**M. MARCEL BOUCHARD :**

1035 Non, parce qu'une coopérative, ça prendrait cinq partenaires.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est une compagnie.

1040 **M. MARCEL BOUCHARD :**

C'est une société.

**LE PRÉSIDENT :**

1045 C'est une société. Est-ce que votre groupe, par rapport à des jeunes qui commencent, est-ce que vous faites de l'intégration? Est-ce que vous offrez l'équivalent des services qu'offre un intégrateur? Du capital.

1050 **M. MARCEL BOUCHARD :**

Non. On ne travaille pas de la même façon. On a parti un projet l'année dernière — évidemment, le propriétaire va vous en parler — on a travaillé avec le propriétaire pour l'aider à partir son entreprise au niveau financier. Cette entreprise-là est unique au Québec présentement.

1055

Disons, dans les propriétaires, il y a plusieurs associés et l'entreprise est faite en fonction que d'ici cinq ans à huit ans, tous les partenaires dans le contrat sont faits pour laisser cette entreprise-là au propriétaire. Dans le fond, on a fait l'investissement en capital-actions et en mise de fonds de prêt pour l'aider à être indépendant un jour ou l'autre. Parce que cette personne voulait partir une maternité, n'avait pas les moyens de le faire tout seul.

1060

Nous, ce qu'on lui garantit, c'est la mise en marché avec l'abattoir de Viandes Lorraine, ça fait que cette personne-là n'a pas à se casser la tête au niveau de la vente de ses produits, et on l'aide à prendre les porcelets et à les envoyer à l'engraissement dans d'autres endroits.

1065

Présentement, on les fait à contrat, mais notre but, c'est de les vendre à des propriétaires agricoles qui pourraient les élever eux autres mêmes. Mais présentement, le marché étant fluctuant à la baisse dans le porc depuis un an, on est obligé de les faire présentement à forfait. Mais le but est de vraiment essayer d'avoir le plus possible des propriétaires agricoles indépendants.

1070

**LE PRÉSIDENT :**

1075 C'est parce qu'on a eu la semaine dernière, à Saint-Hyacinthe, une coopérative aussi qui fait de l'intégration, qui est venue présenter un mémoire et ça a été très intéressant.

**M. MARCEL BOUCHARD :**

1080 C'est pareil comme je vous dis. Le projet qu'on a fait l'année dernière, qui est basé sur quatre ans de travail, est vraiment une entreprise familiale qu'on aide à partir, mais les contrats sont tous faits en fonction de rachat du capital de risque, selon le nombre d'années, pour qu'il soit indépendant.

1085 **M. ANDRÉ ROBITAILLE :**

Nous autres, ce qu'on vise, c'est que si l'entreprise est capable de démarrer par elle-même, aussi bien financièrement, on est tout heureux de ça, nous autres là.

1090 **LE PRÉSIDENT :**

Bien sûr.

**M. ANDRÉ ROBITAILLE :**

1095 C'est qu'on s'implique pour donner le coup de pouce nécessaire pour démarrer.

**LE PRÉSIDENT :**

1100 Oui.

**M. ANDRÉ ROBITAILLE :**

1105 Uniquement ça, parce qu'on ne vise pas à être partenaire dans les entreprises.

**LE PRÉSIDENT :**

1110 C'est ça. Comme je disais, il y a une jeune dame qui est venue nous voir et a dit: «J'ai 28 ans et j'ai 1 200 000 \$ de dettes. Ça prend du nerf pour être capable de dormir le soir là-dessus.» C'est des gros défis pour ceux qui démarrent.

**M. MARCEL BOUCHARD :**

1115 C'est des gros montants d'argent. Un autre point peut-être important. On est dans une région éloignée et quand c'est le temps d'avoir du financement dans des régions et dans des

nouvelles productions, c'est deux fois plus difficile que dans les régions centrales. Ça fait que les institutions financières demandent beaucoup plus de garanties parce qu'ils ont pour leur dire: «Si vous n'avez pas de connaissance dans cette nouvelle production, où vous allez aller avec ça dans quelques années? Ça va valoir quoi?» Ça fait qu'ils demandent beaucoup plus de garanties.  
1120 C'est un peu notre but un peu d'aider des producteurs dans ce sens-là.

**M. ANDRÉ ROBITAILLE :**

1125 C'est ce qui est mentionné dans notre mémoire aussi, c'est que notre regroupement nous a donné une crédibilité, puis je pense que ce n'est pas uniquement au niveau du producteur, c'est des institutions financières aussi parce qu'ils savent que, nous autres, on va amener des supports techniques à ces gens-là. Souvent, ce qui peut être inquiétant pour les institutions prêteuses. Parce que c'est nouveau dans la région ici, la production porcine.

1130 **LE PRÉSIDENT :**

Alors à ce moment-là, votre encadrement, votre soutien n'est pas d'abord financier mais il est d'accompagnement, de soutien au plan psychologique, au plan professionnel.

1135 **M. MARCEL BOUCHARD :**

Beaucoup technique et de suivi des troupeaux, si on aime mieux. C'est tout ce que les institutions financières demandent à un nouveau producteur qui se lance en affaires: «C'est qui qui va t'accompagner? Pour être certain que ça va réussir encore dans trois, quatre ans.» C'est  
1140 le problème que beaucoup ont. Et, on a à date une belle expérience avec notre premier promoteur de l'année dernière.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1145 Alors, si j'ai bien compris, vous n'avez nullement l'intention d'être propriétaire de porc, au niveau de Nord-Agri, même pas au niveau génétique, c'est laissé à vos membres propriétaires.

**M. ANDRÉ ROBITAILLE :**

1150 Oui, c'est ça.

**M. MARCEL BOUCHARD :**

1155 Parce que la maternité, présentement, c'est tout le temps le propriétaire. Nous autres, présentement, honnêtement, on est propriétaire de porc pour l'engraissement, parce que les producteurs agricoles présentement ne veulent pas les acheter parce qu'il y a trop de risque sur le marché. Mais, notre but, c'est de les laisser à des producteurs.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1160 Je lis le mandat que vous vous êtes donné, qui est énuméré en sept points, dont vous avez fait lecture tantôt. J'en prends un tout simplement: de favoriser le développement durable de la production porcine par la production de plusieurs unités réparties sur l'ensemble du territoire régional. Ça m'apparaît quelque chose d'intéressant.

1165 Cependant, ce que j'aimerais savoir — j'ai pris celui-là, mais c'est la même chose un peu pour les sept — quel est, disons, le pouvoir de la coopérative d'interagir dans ce sens-là?

**M. ANDRÉ ROBITAILLE :**

1170 Disons, nous autres, au niveau de notre implication au niveau de la maternité, actuellement on est partenaire financier. On achète les porcelets de cette entreprise-là. Lorsqu'on les redistribue, on a un genre de pouvoir où on dit au type: «Tu veux te partir une finition? On est bien d'accord avec ça que tu veux te partir une finition, mais si tu veux avoir des porcelets de nous autres, tu vas respecter un certain nombre de règles qu'il y a à régir au niveau de l'environnement.» C'est ça qu'on dit qu'on a un certain pouvoir de décision.

1180 Nous autres, on dit: «Bien, tu veux te bâtir une finition, mais il y en a déjà cinq là. On va aller vendre des porcelets à un autre qui va aller s'installer ailleurs dans la région.» C'est immense la région. C'est ça qu'on dit, qu'on a un pouvoir d'influencer.

1185 C'est sûr que le type peut dire: «Moi, je vais les acheter ailleurs.» Là, à ce moment-là, on n'a plus de pouvoir sur lui. On n'est pas la pègre, nous autres là, dans la région. On ne veut pas le devenir. Mais notre intervention peut nous permettre de préserver l'environnement sur le territoire, puis c'est ça qu'on vise.

**LE PRÉSIDENT :**

1190 J'avais entendu la *paye*, mais c'est la *pègre*.

**M. MARCEL BOUCHARD :**

1195 Peut-être ce qui est important, juste vous souligner. Quand on dit les trois coopératives, il y a la coopérative d'Amos qui est dans le territoire d'Abitibi-Est, qui est Amos, Val d'Or, pour situer. LaSarre, c'est Abitibi-Ouest-Rouyn-Noranda, et Ville-Marie au Témiscamingue. Ça fait qu'on a la chance, en étant les trois coop ensemble, d'essayer de travailler toute la région ensemble. Et, de cette façon-là, de mieux répartir un petit peu la production.

1200 Présentement, depuis un an et demi qu'on est dans les dossiers, c'est un peu ce qui arrive. C'est que les promoteurs qui sont intéressés à partir, exemple, des porcheries, bien, là, de cette façon-là, ils peuvent les partir tout seuls, mais s'ils veulent les partir avec la société Nord-Agri, on a quand même notre mot à dire où qu'elle va s'installer.

**M. ANDRÉ ROBITAILLE :**

1205 Pour compléter ce que Marcel disait, c'est que Nord-Agri est administrée par six personnes, administrateurs. C'est deux par coopérative. Moi, je viens de celle-là d'Amos. Soyez assuré que je veux qu'il se fasse du développement dans mon territoire de ma coopérative. Ça fait que, de nature, les administrateurs de Nord-Agri ont intérêt, via leur coopérative propre, de développer l'ensemble du territoire.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1215 J'avais une autre petite question aussi. Vous parlez de permettre aux fermes familiales d'être concurrentielles. Alors, est-ce que vous avez une idée actuellement, dans votre esprit, qu'est-ce qu'est une ferme familiale dans le domaine porcin? Ça fait plusieurs fois qu'on pose la question.

**M. ANDRÉ ROBITAILLE :**

1220 La grosseur, ça peut diversifier beaucoup la grosseur, suivant les exigences de la famille elle-même. Mais ce qu'on arrivait à l'intérieur de ça, nous autres, ce qu'on disait, ce qu'on vise, c'est surtout des infrastructures qui ne feront pas en sorte que la production soit plus dispendieuse. C'est ça quand on parlait de concurrentiel.

1225 Si on regarde, on s'en va sur des infrastructures peut-être sur litière, ça peut se faire sur litière mais dépendamment de la méthode que ça va se faire aussi là. Mais ce qui est ressorti dans les premières audiences, c'est beaucoup plus dispendieux au niveau de chaque unité de porc à produire. Ça ne veut pas dire qu'il ne s'en fera pas là, mais il faut toujours avoir à l'esprit qu'il faut être concurrentiel sur le marché extérieur. Si on ne l'est pas sur le marché extérieur, ça veut dire que les autres vont venir empiéter sur notre marché intérieur, puis on n'est plus dans le marché là.

1235 Ça peut se faire de différentes méthodes. Quand on parle d'infrastructure d'élevage moderne, ça peut être par ces méthodes-là aussi, qu'on devienne plus concurrentiel qu'on peut l'être actuellement.

**M. MARCEL BOUCHARD :**

1240 Peut-être une ferme familiale, ce qu'on aime aussi, c'est au niveau humain avec ça. On sait qu'une ferme porcine, surtout une maternité, c'est sept jours/semaine. En principe, on ne dira pas 24 heures par jour, mais ça pourrait aller jusqu'à 24 heures par jour. Ça fait qu'une ferme familiale, pour vivre une semaine complète, a besoin d'aide d'autres personnes.

1245 Nous autres, c'est pour ça quand quelqu'un dit qu'une ferme familiale peut faire vivre, exemple, deux personnes, ce n'est pas vrai en tant que tel, parce qu'il va falloir qu'ils passent leurs journées là, leurs soirs là. Ça fait qu'il faut qu'il y ait des salariés avec eux autres, au moins pour les aider à avoir une pause.

1250 Nous, ce qu'on vit présentement avec notre promoteur qui est impliqué dedans, on sait, pour bien fonctionner, ce n'est pas des journées de huit heures par jour. Ça fait que ça, il faut comprendre ça. C'est sept jours/semaine avec des journées très longues.

**LE PRÉSIDENT :**

1255 Alors, messieurs, merci beaucoup. Si je comprends bien votre intention, c'est, au fond, de permettre la coopération de se développer dans ce secteur-là, parce que vous croyez qu'elle a des valeurs fondamentales qui sont importantes et qui sont l'occasion pour des jeunes d'émerger et d'acquérir leur maturité et leur autonomie. Oui, monsieur?

1260

**M. MARCEL BOUCHARD :**

1265 C'est juste un petit point. Depuis deux, trois ans, on perd beaucoup de fermes laitières en région. L'année passée, en deux mois, on a perdu l'équivalent de 3 M\$ de quota laitier. Ça fait très mal. Ces producteurs-là, on sait que la production bovine est en expansion.

1270 On a quand même une très belle région de production bovine et on sait que la production bovine a beaucoup besoin d'espace extérieur, si on aime mieux, beaucoup de grands espaces pour du foin, des céréales aussi. Tandis que la production porcine est plus intérieure, elle n'a pas besoin d'espace pour les animaux dans les champs. On trouve que c'est une production qui peut être complémentaire. On sait qu'il y a une question de céréales.

1275 Et, d'ici quelques années, il y a beaucoup, au niveau de la production bovine, un créneau d'excellence qui est sorti du projet ACCORD, qui parle de boeuf à l'herbe qui devrait s'en venir dans le territoire, qui pourrait faire un très bon complément entre du boeuf à l'herbe, du porc à l'intérieur, céréales, herbes.



1280 Nous autres, on est une grande région, on a dit tantôt des chiffres, il y a 100 000 hectares de potentiel de culture. Bien, je dirais que les deux se compléteraient très bien, étant donné qu'on a une certaine difficulté avec la production laitière.

**LE PRÉSIDENT :**

1285 Mais comme diraient ceux qui vous ont précédé, pas n'importe comment.

**M. MARCEL BOUCHARD :**

Ça, on est complètement d'accord avec ça.

1290 **LE PRÉSIDENT :**

Bien. Oui, monsieur Robitaille?

1295 **M. ANDRÉ ROBITAILLE :**

Peut-être juste un petit commentaire. Il était question tantôt du mur-à-mur. Je pense qu'on l'a vécu, nous autres, dans la production laitière, ici dans la région, voilà une dizaine d'années, c'était mur-à-mur au niveau provincial. Puis, nous autres, on s'est battu à ce moment-là, c'était sur la vente publique de quota. On a réussi à fermer notre région. On était la seule au Québec que le système de contingentement se vendait différemment du reste de la province.

1300 C'est ce qui veut dire qu'on est capable de faire des choses, une politique provinciale avec des particularités régionales. Je pense que c'est ça, quand on dit mur-à-mur, il faut avoir une politique provinciale qui permet des choses dans certaines régions.

1305 **LE PRÉSIDENT :**

Merci et bonne chance à vous.

1310 **M. MARCEL BOUCHARD :**

Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

1315

Alors, si vous voulez bien, je pense qu'on l'a bien mérité, un petit 15-20 minutes de pause santé et on revient ensuite avec les trois mémoires de conclusion.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

1320

\*\*\*\*\*

(REPRISE DE LA SÉANCE)

**LE PRÉSIDENT :**

1325

Alors, j'ai le plaisir maintenant d'inviter le représentant de Viandes Lorraine et Oronor, monsieur Roger Éthier. Bonsoir, monsieur Éthier.

**M. ROGER ÉTHIER :**

1330

Bonsoir, membres de la Commission! C'est au nom de Viandes Lorraine et des promoteurs du projet Oronor que je vous présente un résumé du mémoire qui a déjà été déposé.

1335

Viandes Lorraine est un abattoir sous inspection fédérale, transformant des porcs destinés aux marchés locaux et internationaux. Le niveau d'emploi normal devrait se situer autour de 45 personnes mais, faute d'approvisionnement local, il n'est que de 25 à temps partiel.

1340

Nous disposions, en 1999, d'un approvisionnement local de 350 porcs par semaine de la compagnie Feed-Rite. Leurs projets prévoyaient un volume hebdomadaire de 850 porcs. Feed-Rite s'est retirée et Viandes Lorraine est restée au même niveau d'abattage.

1345

Les pertes en découlant sont de 1 M\$ par année et sont toujours absorbées par les actionnaires actuels, afin de maintenir en opération ce que l'on juge être une locomotive de développement de la production et de la transformation.

1350

Oronor et le projet prosciutto est un réseau agroalimentaire dans le secteur de la viande de porc, de la production à la commercialisation de la viande transformée. Il vise la production d'un jambon cru, haut de gamme, pour répondre à des marchés identifiés au Québec et, dans une mesure moindre, certaines villes du nord-est des États-Unis.

1355

Pour y arriver, nous nous appuyons sur des modèles d'opération, de production et de transformation qui ne sont courants ni au Québec, ni en Amérique du Nord. Le procédé de transformation, la génétique, les conditions d'élevage et l'alimentation sont tous très différents.

Les impacts économiques sont aussi très substantiels. Le réseau va nécessiter des investissements de 48 M\$, la création de 108 emplois directs et 480 indirects. Tout ça, dans le respect de normes environnementales strictes et en tenant compte des attentes du milieu.

1360           Présentement, le développement rapide et les méthodes d'élevage influencent l'occupation du territoire. Le prix des terres a atteint des niveaux que la relève peine à rencontrer et les producteurs n'ont eu d'autre choix que de bâtir des unités offrant un rapport optimal entre investissement, travail et taille du cheptel.

1365           C'est un peu le dilemme de la production porcine aujourd'hui: prendre en considération les volets social et environnemental qui sont à la base même de la qualité de vie des citoyens et, en même temps, retirer les bienfaits du développement économique se rattachant à l'industrie porcine.

1370           Aujourd'hui, ces deux objectifs sont difficilement conciliables. Au moment où l'équilibre entre taille d'entreprise et rentabilité n'est pas encore atteint, la cohabitation et l'environnement, deux éléments essentiels de préoccupation, génèrent des coûts majeurs qui influenceront de nouveau sur la taille des entreprises. Dès lors, est-il possible, dans de petites unités d'élevage, de rencontrer les conditions où les normes sanitaire, sécuritaire, environnementale et sociale seront plus élevées, à un niveau de prix à la consommation qui sera accessible, et ce, sans subvention?

1375           Le développement de la production porcine en Abitibi-Témiscamingue a des impacts majeurs sur les deux entreprises. Pour Viandes Lorraine, la décision d'investir ici était justifiée par le potentiel de croissance raisonnable de cette production. Mais le moratoire a retardé d'un an le démarrage du projet prosciutto.

1380           Une loi permet aux promoteurs d'envisager la construction de nouveaux sites selon des conditions très particulières pour la prochaine année. Mais la question reste entière. Pourrons-nous faire de la production porcine de manière responsable ou non? Répondre par la négative signifie une fermeture qui affectera le milieu en attente de développement économique régional.

1385           Une dynamique de développement s'était créée au cours des deux dernières années. L'ajout de Viandes Abitémis, loin de causer un problème de concurrence, agissait plutôt à titre de renforcement de cette nouvelle orientation économique que devenait l'industrie porcine de l'Abitibi-Témiscamingue. La coopération entre les deux entreprises est une force et non un irritant, et nos besoins hebdomadaires sont équivalents à trois heures d'abattage dans une grosse usine québécoise.

1395           Pour Oronor, nous avons investi 1 M\$ en deux ans dans le montage du projet. La transformation est la pierre angulaire du développement d'une nouvelle industrie et la région a la chance de développer de front toutes les étapes conduisant à la mise en marché d'un produit fini à forte valeur ajoutée.

1400           Mais malgré la possibilité d'élever des porcs, les producteurs voudront-ils se lancer dans cette aventure? Les nouvelles règles qui découleront des consultations du BAPE seront-elles accessibles pour de petites entreprises? La cohabitation harmonieuse sera-t-elle possible? Beaucoup de questions sont en suspens et, pour Oronor, elles sont cruciales sur son démarrage et son développement.

1405 Le prosciutto du Témiscamingue est une opportunité extraordinaire de développement régional, tant au niveau de la création d'emplois qu'à celui de l'investissement, du rayonnement hors région et de son autonomie, du maintien et du développement de la ressource humaine locale.

1410 Pour ou contre le développement durable de la production porcine? Nous sommes contre si elle se fait de manière irrespectueuse ou ignorante de la réalité qui l'entoure. Nous sommes pour si elle est à l'écoute du milieu, flexible et adaptable, respectueuse et responsable, et si elle crée de la richesse collective.

1415 Il ne peut y avoir un seul modèle de production et nous appuyons le développement de concepts différents selon le milieu. Le développement durable de la production porcine ne peut se faire que par l'entremise de l'axe économique, social, environnemental. Plus que jamais, ces balises doivent être présentes dans tout nouveau projet de production si on veut en assurer le développement d'une manière viable pour tous les acteurs impliqués.

1420 Oronor, dans son dossier de transformation — il faut le préciser — préconise cette vision à toutes les étapes. Cependant, il ne saurait y avoir de production respectueuse de l'environnement et de l'aspect social si nous ne pouvons offrir aux producteurs tout le support nécessaire pour leur permettre de rencontrer les nouvelles exigences.

1425 Le milieu agricole doit aussi comprendre la situation vécue aujourd'hui par le citoyen, car le problème est bien réel. Les derniers mois ont démontré un manque flagrant d'information pertinente et étoffée sur le sujet. Les audiences ont souvent fait ressortir le bas niveau de connaissance d'un grand nombre d'intervenants, et j'en suis, sur des points importants de la problématique porcine, ce qui nuit à notre compréhension mutuelle.

1430 En saisissant bien les vrais enjeux, nous pourrions assurer un développement durable et harmonieux de la production porcine. C'est la tangente que nous préconisons.

1435 L'importance de la spécificité est la base même d'un vrai consensus et c'est là qu'interviennent les municipalités. Ce ne sont pas tous les projets de production qui peuvent être implantés sur le territoire d'une municipalité, mais chacune peut envisager la production d'une manière spécifique à son territoire.

1440 Le rôle de la municipalité est d'être le lien entre l'agriculteur et le citoyen, dans l'élaboration d'un projet de porcherie, dans un climat d'objectivité et de transparence. En redéfinissant clairement les caractéristiques de son territoire, elle permet de cibler de manière précise sa capacité à recevoir la production porcine et surtout les conditions dans lesquelles celle-ci doit se développer.

1445 Les régions devraient pouvoir atteindre des objectifs du REA en choisissant elles-mêmes les moyens applicables à leur réalité. Cette autonomie permettrait de rencontrer les attentes

provinciales plus rapidement, car les moyens retenus seraient plus appropriés à la réalité régionale.

1450 Une telle façon de faire implique la collaboration des municipalités avec leur MRC. Celle-ci peut être le rassembleur pour développer une politique commune à l'ensemble d'un territoire. C'est le premier pas vers une appellation d'origine protégée, structurée et qui est le fondement même de la valorisation de tous les produits de qualité d'un terroir précis.

1455 Cette dénomination se traduit par une valeur ajoutée, permettant de fonctionner avec des unités de production plus petites et leur assurant la rentabilité à laquelle les producteurs ont droit.

1460 Dans les orientations de la production, nous retenons sept paramètres. Selon nous, le premier, les créneaux. Le Québec représente un petit volume comparé aux États-Unis, nos voisins, les plus concurrentiels et qui partagent les mêmes marchés. Leur modèle est axé sur le volume et leur capacité à pénétrer leurs marchés, elle, est augmentée par leur structure de coût. C'est vers les créneaux que notre nouvelle production doit être orientée. Des marchés relativement plus petits, en termes de volume par point de vente, mais plus spécialisés. Un réseau offrant une bonification substantielle, à condition de respecter des règles strictes de production et de qualité. Ce n'est qu'en augmentant le revenu par porc que nous pourrions espérer rencontrer nos obligations en matière environnementale et sociale et, ainsi, assurer la survie de l'entreprise agricole québécoise.

1470 2: la taille. La taille des unités de production est un facteur majeur dans l'acceptation sociale. Jusqu'à maintenant, c'était le seul moyen pour permettre à un producteur de vivre correctement du revenu de la ferme. Des unités plus imposantes dans le but de contrôler les coûts et le niveau de travail ont nui à l'accès à la propriété.

1475 Pour faire du développement durable, il faut envisager l'éclosion d'entreprises de taille plus petite et indépendantes dans leurs décisions d'affaires. Ceci n'exclut pas le recours à une intégration intelligente et adaptée au milieu, mais il est de première importance que les projets de production rencontrent les attentes de ce milieu.

1480 3: technologie et bâtiment. Oronor participe au développement d'un type de bâtiment et d'une méthode qui ne sont pas courants au Québec. Les démarches accomplies au cours des derniers mois montrent qu'en se penchant sérieusement sur d'autres façons de faire, il est possible d'adapter et créer des procédés répondant aux inquiétudes de chacun. Nous n'avons pas la prétention de dire que notre modèle doit s'appliquer à tous les types de porc québécois. Nous avons pris une direction dans la mise en marché qui nous est propre et nous ne saurions vouloir l'appliquer à toute l'industrie.

1490 4: le consensus. C'est le mot clé sur lequel va se bâtir une production porcine durable. Il doit être obtenu dans un territoire donné par chaque partie impliquée. En appliquant la même médecine à la grandeur du Québec, l'Abitibi-Témiscamingue a reçu les contre-coups des conflits qui se sont déroulés dans d'autres régions. Nous ne disons pas que le problème ne se pose pas

ici. Loin de là. Mais il peut être dangereux de se faire imposer des procédures pouvant s'avérer plus conflictuelles que consensuelles en Abitibi-Témiscamingue.

1495 Les derniers mois nous ont permis de discuter ouvertement de la problématique de l'industrie. Nous en sommes à l'étape de préconiser certains modèles, à élaborer un plan de développement durable de l'agriculture, à mettre en commun la vision des agriculteurs, des transformateurs, des citoyens et des environnementalistes.

1500 5: un nouveau modèle. Un nouveau modèle est nécessaire pour être cohérent avec les objectifs que nous nous sommes donnés. Oronor préconise, encore une fois pour son projet de prosciutto uniquement, l'utilisation de ferme plus petite avec élevage sur paille mince. Mais cette manière est particulière à notre projet.

1505 Par contre, c'est dans cette optique uniquement pour des impératifs de qualité de produit, de salubrité, de statut sanitaire, d'accessibilité à l'approvisionnement d'un porc spécifique et de cohabitation harmonieuse avec le milieu que nous avons décidé d'exclure les unités de 2 000 porcs et plus.

1510 6: les coûts environnementaux versus les coûts de production. Il serait important de ventiler séparément les coûts réels liés aux exigences environnementales et les impératifs de production. Nous entendons souvent dire que les producteurs ne font pas assez d'efforts pour l'environnement alors que ceux-ci affirment le contraire. Il faudrait établir concrètement la teneur financière des coûts engendrés par les exigences actuelles et nouvelles.

1515 La prise de conscience de la part du citoyen, des efforts fournis par la classe agricole pour rencontrer les exigences imposées aide à la compréhension des gens impliqués. Nous ignorons l'ampleur de la tâche et avons besoin de guide pour faire des choix éclairés comme citoyens et consommateurs. Mesurer la cohérence entre discours et réalité permettrait également au gouvernement d'envisager des formes d'aide basée non pas sur la taille des entreprises, mais sur ses efforts à rencontrer ou à aller au-devant des normes environnementales.

1520 7: l'implication de la population et des gouvernements. La population doit s'impliquer dans les orientations de la production porcine, mais de manière constructive et objective. Elle peut le faire par l'entremise de sa municipalité en donnant un mandat clair à celle-ci. Par exemple, si une MRC présentait une suggestion de suivi de projet, les citoyens pourraient signifier leur approbation ou leur réserve face à la manière de faire, afin d'adopter une procédure standard qui éviterait toute déformation des informations et des perceptions.

1530 Les gouvernements ont également un rôle à jouer. Et c'est celui de reconnaître à la population leur droit à la production durable du porc si celle-ci rencontre les exigences que le milieu s'est donné, tout en préservant et garantissant la qualité de l'eau sur son territoire par l'entremise de la loi sur l'eau. Cette ressource est de la plus haute importance et d'une absolue nécessité. C'est un bien commun et cher à la populaire de la province, et sa protection doit être assurée par le gouvernement du Québec en tenant compte de la réalité québécoise.

1535

1540 La population doit maintenant choisir. La production porcine a-t-elle sa raison d'être? Est-ce un élément essentiel de développement économique? Je crois que oui. Pouvons-nous faire les choses différemment? Y a-t-il des problèmes de cohabitation et de risque pour l'environnement? Je crois également que oui. Il existe des méthodes qui sont en cours de développement, mais elles sont très coûteuses et ne pourront être appliquées que par de grandes unités ou par une concentration de sites rapprochés. Mais est-ce le modèle recherché?

1545 Si on opte pour de plus petites unités indépendantes, alors les choses devront être faites différemment. C'est le débat entre agriculture traditionnelle et industrielle. Ferme familiale ou usine à produire. Y a-t-il un juste milieu? Probablement. Si le choix de l'Abitibi-Témiscamingue n'est pas celui des autres régions, aura-t-elle au moins le droit de faire ses propres choix?

1550 En conclusion, nous soulevons nos inquiétudes et attentes face au développement de la production porcine. Nous la voulons responsable et en cohabitation avec le milieu pour préserver la ressource et assurer son renouvellement. Nous soutenons également que le modèle doit évoluer et que d'autres avenues doivent être envisagées, qui ne sont pas basées uniquement sur des entreprises de grande taille.

1555 La spécificité d'un produit va de pair avec celle d'une région, d'une campagne, d'une municipalité. Peut-on faire plus petit et plus rentable? C'est la question qu'il faut se poser. Dans certains marchés, c'est possible. Sont-ce ces marchés que nous visons? Il faut y répondre ensemble, car cette réponse coordonne nos choix.

1560 Une chose est certaine. Il faut arriver à un vrai consensus afin d'éviter les conflits, d'assurer le développement régional en termes économiques et de qualité de vie, et de valoriser le travail et le labeur de l'agriculteur.

1565 Suite aux arguments présentés dans ce mémoire, voici les propositions préliminaires que nous faisons sur le développement durable de la production porcine.

Premièrement, permettre la construction de nouvelles unités dans les zones non limitées, à condition qu'elles rencontrent les objectifs du REA dès le départ et non en 2010.

1570 Deux: que le gouvernement du Québec mette sur pied un programme de recherche accélérée sur les technologies d'élevage, autres que sur liquide, et portant sur des unités de moins de 1 800 porcs.

Trois: qu'un cahier de charge accompagne les demandes de certificat d'autorisation, dans lequel on retrouvera les éléments d'une saine cohabitation avec le milieu.

1575 Quatre: cesser toute modification aux règlements dans les municipalités et que celles-ci émettent une position territoriale claire sur le dossier de la production porcine.

1580 Cinq: donner les pouvoirs aux MRC pour établir une politique agricole spécifique à leur territoire et qui fera l'objet d'un consensus avec le milieu agricole, par exemple dans le cadre d'un développement durable de l'agriculture.

1585 Six: passer d'une culture policière à une de partenariat entre les différents intervenants: municipalités, producteurs, agronomes, ministères, environnementalistes.

Sept: reconnaissance de tous les intervenants de l'importance de produire des porcs de manière responsable, en respectant l'axe des trois points: économiquement viable; environnementalement faisable; et socialement acceptable.

1590 Dernière suggestion. À ces conditions, lever le moratoire dans les zones qui ne sont pas en surplus. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1595 Merci, monsieur Éthier. Permettez qu'on essaie de bien comprendre d'abord votre projet un peu, et, ensuite, un certain nombre d'affirmations que vous faites sur les orientations.

1600 Si j'ai bien compris l'argumentation de fond que vous avez dans votre mémoire, vous dites les États-Unis produisent la quantité. Si nous voulons avancer dans la situation actuelle, il faut trouver un créneau, il faut spécialiser le produit, ce qui permet d'être aussi rentable ou d'être rentable, même si on a des unités plus petites. Est-ce que c'est un des arguments, je pense, que vous avez développés.

**M. ROGER ÉTHIER :**

1605 Oui, dans un cadre où on est régi par un traité de libre-échange en Amérique du Nord, nos plus gros compétiteurs ont une production basée sur le volume, donc avec une structure de coûts de production qui est moindre. Donc, on a deux choix: ou bien on essaie de faire aussi gros et moins cher; ou on devra faire plus petit et en espérant avoir... quand je parlais des revenus tantôt, la solution passe par une augmentation de revenus des producteurs.

**LE PRÉSIDENT :**

1615 Et, dans le cas du projet prosciutto, vous définissez ça, vous, comme un créneau, vraiment comme une option pour un type de production qui rejoint un marché spécifique.

**M. ROGER ÉTHIER :**

1620 Exact. Ce produit-là permet d'envisager une production différente.

**LE PRÉSIDENT :**



Et, dans votre mémoire, de temps en temps, vous insistez pour dire que ça ne s'applique qu'au projet prosciutto sans préjuger des autres domaines.

1625

**M. ROGER ÉTHIER :**

Le modèle que nous autres on développe présentement, parce qu'on n'a pas la prétention de dire qu'on est des experts dans tout le volet production, on a dit que le modèle qu'on bâtit comme étant viable et rentable est un modèle qui s'applique pour le projet prosciutto, entre autres.

1630

**LE PRÉSIDENT :**

Et, c'est un modèle que vous proposez à la région.

1635

**M. ROGER ÉTHIER :**

Oui. Mais c'est surtout le fait d'essayer de démontrer qu'on peut penser différents modèles et de se donner des outils pour les faire. Oui, c'est le modèle que nous autres, on propose. Mais il faut aussi qu'il y ait d'autres productions dans la région.

1640

**LE PRÉSIDENT :**

D'autres modèles, aussi?

1645

**M. ROGER ÉTHIER :**

Bien, je veux dire, d'autres modèles si on veut faire une partie de mise en marché de porc régulier, par exemple. On ne peut pas faire uniquement du porc pour le projet prosciutto. On a fait état tantôt de besoin de rentabilité de deux entreprises en région. Donc, c'est un choix. Le prosciutto, lui, c'est parce que c'est de quoi de vraiment spécifique, mais il y a d'autres types de créneau qui peuvent être envisagés, différentes manières de le faire.

1650

**LE PRÉSIDENT :**

Évidemment, vous ne parlez pas pour les autres, vous parlez pour vous-même.

1655

**M. ROGER ÉTHIER :**

Bien, si on s'en va sur des commodités, bien, à ce moment-là, ce que je dis, c'est qu'on va avoir le problème de compétitionner des gens qui ont des volumes beaucoup plus élevés et qui ont une structure de coûts beaucoup plus basse que la nôtre. Surtout qu'on est éloigné là.

1660

**LE PRÉSIDENT :**

1665

Et ça vous amène à parler — et, là, je cherche dans le mémoire, pourtant il me semble que je l'ai souligné — d'une espèce d'appellation, comment vous appelez ça? Pas une appellation contrôlée parce que là je pense au vin.

1670 **M. ROGER ÉTHIER :**

D'origine protégée.

1675 **LE PRÉSIDENT :**

D'origine protégée.

1680 **M. ROGER ÉTHIER :**

Oui. Pour une région.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui?

1685

**M. ROGER ÉTHIER :**

Bien, ça peut s'appliquer à d'autres types que le porc aussi. Je le vois dans ce sens-là.

1690

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est un concept qui est usuel, ça? Ou c'est un concept que vous mettez de l'avant?

1695

**M. ROGER ÉTHIER :**

Bien, c'est un concept qu'on retrouve dans d'autres régions. Je sais qu'au Québec, bon, on entend parler beaucoup du veau de Charlevoix entre autres. Mais le concept que nous autres, on met de l'avant, parce qu'on dépassait uniquement le cas de la production porcine, par exemple, c'est peut-être des manières de faire différentes avec des produits différents pour l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue, pour en arriver à créer des zones d'appellation d'origine protégée, pour justement aider à commercialiser ou à mettre en marché des produits qui sont de quantité moindre, mais qu'on espère d'être de qualité supérieure par exemple.

1700

1705

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Parce qu'à un moment donné, vous avez, en lisant ce bout-là de votre texte, vous avez parlé de qualité et votre texte dit: *sur un territoire précis*, et vous avez dit de qualité *d'un terroir précis*. Alors, là, ce n'était plus le mot *territoire*, c'était le mot *terroir*.

1710

**M. ROGER ÉTHIER :**

Non, c'était terroir. C'est la notion de terroir qu'on amène.

1715

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, ça, vous y tenez, ça.

1720

**M. ROGER ÉTHIER :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1725           Très bien.  
              Monsieur Marquis.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1730           J'aurais deux questions sur votre modèle, modèle de production, en fait probablement assez court. D'abord, dans un premier temps, vous parlez d'unité plutôt petite, de 800 à 1 000 porcs-places, mais aussi c'est pour des porcs plus gros. Si je comprends bien, c'est pour la partie que, habituellement, on appelle engraissement-finition. La partie naisseur et pouponnière se ferait de la même façon à laquelle on est habitué de la voir se faire, je suppose.

1735           **M. ROGER ÉTHIER :**

              Oui. Le principe d'avoir des plus petites unités aussi, c'est, en plus, d'éviter les maladies où, à un moment donné, ça peut avoir un impact majeur. C'est des porcs quand même très spécifiques. Quand on parle de 800 à 1 000 places, une 800 à 1 000 places qui va faire une combinaison de porcs, parce qu'il y a une sélection qui se fait, prosciutto et porc régulier, si on se base sur une unité régulière, par exemple, avec le taux de rotation régulier et ce qu'on va produire en termes de kilos dans une année, de kilos de porc vivant sur unité régulière, une 800 à 1 000 places pour faire du porc prosciutto va produire l'équivalent d'à peu près 450 à 560 places régulières.

1740           Donc, ça, au départ, dans les normes, c'est ça que ça donne. À ce moment-là, ça nous prend... on a parlé beaucoup d'occupation élargie de territoire. On a tout intérêt justement à ce qu'il y ait le plus de petits centres possible, éloignés les uns des autres pour éviter justement des problèmes sanitaires liés à ces animaux-là, parce que, advenant le cas qu'on a un problème sur une ferme, on ne peut pas se retourner vers une autre source d'approvisionnement pour nous donner ces animaux-là. Donc, les choses doivent être faites quand même différemment.

1750           **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

              Vous parlez aussi d'élevage sur litière et, en particulier, élevage sur paille mince.

**M. ROGER ÉTHIER :**

1760           Oui.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Vous ne voyez pas d'autre litière. C'est la paille.

1765

**M. ROGER ÉTHIER :**

On dit qu'on préconise. Il y a des sites qui pourraient être faits sur liquide s'ils rencontrent certaines normes, sauf qu'il faut comprendre que tantôt on a parlé de coût de bâtiment. Ce qu'on a essayé de faire dans cette situation-là, c'est d'arriver avec un coût de bâtiment qui ne serait pas beaucoup supérieur, par place, à un bâtiment régulier. On veut le faire aussi le moins gros possible. Donc, plus accessible en termes de financement, entre autres pour la relève.

1770

Si on parle d'un bâtiment de 300 000 \$ versus un bâtiment de 500-600 000 \$, c'est sûr que c'est plus accessible pour un plus grand nombre d'agriculteurs. Et, le choix qu'on a fait, c'est qu'on est en train de finaliser un design de bâtiment qui est basé sur ces coûts-là. Donc, nous autres, il fallait qu'on joue avec la taille du bâtiment, les soins à apporter à l'animal qui sont très importants et, à ce moment-là, les coûts d'opération aussi des bâtiments.

1775

Le choix de la paille, c'est parce que versus une litière régulière, est basé sur deux choses. Premièrement, c'est la disponibilité de la paille pour servir de litière ici, qui est quand même intéressante. Deuxièmement, c'est qu'on croit que — on parlait de chose sanitaire tantôt — il y a certains types de litière en grosse quantité qui risquent de causer plus de problèmes de sanitation et de santé aux animaux, que ça peut causer plus de problèmes qu'être une aide. Que ce soit en termes de contamination ou autre. Donc, c'est le choix du modèle qu'on a fait.

1780

1785

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Et c'est beaucoup pour des raisons sanitaires, si je comprends bien.

1790

**M. ROGER ÉTHIER :**

Entre autres. Et le fait aussi, c'est qu'on pense qu'il y a beaucoup d'éleveurs, compte tenu de la taille du bâtiment, ce qu'on va voir, on parlait de diversification tantôt, ça va être des avenues qui vont être très intéressantes aussi pour les gens qui sont dans le secteur bovin entre autres, production complémentaire. Donc, on l'a fait en mettant tous ces éléments-là ensemble, pour préconiser ces choses-là.

1795

Puis la dernière chose, c'est pour le bien-être de l'animal aussi. Donner le meilleur confort possible, parce que c'est un produit qui ne peut... la sélection des porcs rendus à un poids de 160 kilos vif, on doit avoir aucune meurtrissure ou problème de peau sur ces animaux-là avant l'abattage. Donc, c'est une façon de s'assurer un petit peu le confort de l'animal pour qu'on ait la meilleure sélection possible.

1800

1805

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1810

Vous dites des choses très fortes au niveau du rôle des municipalités et vous laissez comme entendre que la municipalité devrait avoir l'autorité de définir, ou soit une MRC, soit une municipalité, des objectifs de région, des objectifs de production et d'arriver à déterminer les conditions de réalisation.

1815

**M. ROGER ÉTHIER :**

1820

Oui. Bon, là-dessus, je peux peut-être spécifier. C'est qu'on parle d'un consensus. Le consensus, si on veut faire du développement durable, va obligatoirement impliquer le monde agricole, le monde municipal et les citoyens. Ça, je pense que quand même qu'on essaie de trouver la position la plus facile, reste qu'on s'en va vers ça.

1825

À ce moment-là, le rôle, de la façon que je l'avais écrit pour les municipalités, je les vois comme, au départ, un rôle de rassembleur. Puis ça, je prends pour exemple disons l'intervention que le maire de Lorrainville a faite tantôt, dans sa philosophie de voir comment on peut organiser les choses. En premier, ils ont reçu un projet qu'il y a eu une levée de boucliers. Et, ensuite, les gens se sont dit qu'en se parlant, on pouvait, les municipalités, les citoyens, de repenser le projet puis à un moment donné chercher l'information et se rendre compte qu'on pouvait faire les choses correctement. Et c'est là que je vois le rôle de la municipalité.

1830

1835

Le problème, on le sait. Dans le passé, il y a eu beaucoup de conflits entre le monde municipal et le monde agricole. Sauf qu'à un moment donné, je vais reprendre la phrase de monsieur Rousseau de la Caisse de dépôt, il y a deux choses difficiles à faire dans la vie: c'est réparer le passé et prédire l'avenir. Et, nous autres, comme nouveau promoteur dans la région, on essaie d'amener une façon de faire qui va être accessible pour tout le monde et il y a quelque part qu'il faut mettre de côté les chicanes qu'il y a eues pour en arriver à dire: vers où on va?

1840

Un des reproches qu'on fait, par contre, des fois, c'est que les municipalités sont vites à passer des règlements. Ce qu'on dit, c'est que la municipalité doit être un rassembleur parce que la municipalité, les gens qui représentent la municipalité sont élus par les citoyens. Donc, ils doivent avoir un rôle de rassembleur.

1845

La question de la MRC, c'est que je la vois aussi comme pas la MRC qui va décider de l'orientation, mais c'est que l'ensemble des municipalités sur un territoire se retrouvent au sein d'une MRC, puis ce que je veux, c'est qu'il y ait un genre de tendance régionale où les gens vont pousser dans le même sens.

1850

On parle beaucoup d'élargir l'occupation du territoire. On dit, on va essayer de faire des porcheries sur le plus de territoire possible. Mais ça, ça a une exigence première. Est-ce que toutes les municipalités vont participer? Si c'est un voeu pieux, puis que sur 23 municipalités

d'une MRC, par exemple, vous en avez seulement que 2 qui sont prêtes à accueillir des porcheries ou à envisager ça, c'est qu'on aura beau faire tous les discours qu'on veut, il y a quelque part qu'on va se buter à un problème.

1855           Donc, il doit y avoir une cohérence entre la volonté de faire quelque chose et se donner les moyens, les outils de le faire. Et il faut qu'on passe l'étape du *politically correct* là-dedans en se disant ce qu'on peut dire et ça paraît bien, et tout, mais concrètement pour des promoteurs, que ce soit pour nous autres ou des producteurs, il faut qu'il y ait des gestes précis qui se posent.

1860           Puis dans ce sens-là, si le Témiscamingue, par exemple, on parle des choix régionaux, on parle d'autonomie des politiques mur-à-mur, si l'ensemble des municipalités sous le chapeau de sa MRC veut se doter d'une politique régionale claire et précise, c'est ce que je préconise.

**LE PRÉSIDENT :**

1865

Mais pour le faire, il faut qu'elle ait le droit de le faire.

**M. ROGER ÉTHIER :**

1870

Il faut qu'elle ait...

**LE PRÉSIDENT :**

1875

Et, donc, ça prend une délégation ou un changement législatif pour lui donner l'autorité de faire ça.

**M. ROGER ÉTHIER :**

1880

Il y a certainement un moment où on va arriver où ce qu'on ne pourra pas soit se mettre derrière un empêchement légal pour avancer là-dedans. Puis quand on parle, on parle beaucoup de développement régional présentement, puis je pense que c'est ça qui revient tout le temps. C'est un voeu de tous les partis politiques actuels de prôner le développement régional. Moi, ce que j'ai hâte de voir, c'est concrètement quels pouvoirs on donne aux régions. Puis je pense qu'on est rendu à ce stade-là.

1885

**LE PRÉSIDENT :**

1890

C'est parce que vous n'ignorez pas, par exemple, et je ne veux pas du tout vous charrier dans ce sens-là mais juste voir votre réaction, vous savez que l'Union paysanne a déposé un mémoire dans lequel elle demande, elle suggère qu'il y ait un contrat d'établissement, que quand un groupe veut s'établir quelque part, qu'il y ait une discussion municipale et qu'on établisse un contrat d'établissement. Et, ça, beaucoup de monde ne veut pas ça, ne veut pas entendre parler du tout.

1895            Alors, c'est pour ça que j'essayais de voir. J'ai l'impression que c'est un peu ce que vous suggérez, l'idée d'arriver avec un projet et dire: «Si c'est ça, le modèle, l'acceptez-vous pour votre région?» Et ce qui va limiter nécessairement la liberté d'autres producteurs qui, eux autres, ne voudraient pas embarquer dans ce type-là, voudraient avoir un permis pour eux autres tout seuls et faire valoir leurs droits. Alors, j'essaie de voir comment on concilie cette chose-là.

1900

**M. ROGER ÉTHIER :**

1905            C'est pour ça qu'on spécifie souvent aussi qu'est-ce qu'on préconise, c'est dans le cadre de notre projet, parce que dans le projet prosciutto en tant que tel, dans notre cahier de charge, cette espèce de cohabitation avec le milieu est aussi détaillée. Et ce qu'on essaie, c'est de régler les problèmes avant qu'ils arrivent, plutôt qu'être pris avec une situation qui va nous sauter dans la face.

1910

              Mais à un moment donné, on peut en arriver avec des genres de ce que vous parlez de contrat, on peut en arriver avec des genres d'entente. Mais pour arriver à une entente, il faut que toutes les parties aient bien conscience qu'on travaille tous dans le même sens.

1915

              Si je suis un producteur agricole demain, peut-être que je vais être à l'aise de signer une entente si je sais que mes interlocuteurs ont une volonté ferme de faire quelque chose. Est-ce que c'est un pouvoir discrétionnaire qu'on va s'approprier pour faire un genre de petit royaume régional? Ça, c'est d'autre chose.

1920

              Mais il faut au départ -- puis c'est pour ça quand je parle il faudrait que les municipalités arrêtent, par exemple, d'émettre des nouveaux règlements, puis de prendre à un moment donné une position ferme sur ce qu'ils entendent faire. Puis ça, ça va dépasser le cadre de la production porcine tout à l'heure.

1925

              On ne peut pas, en même temps on a le problème de l'eau qui couvre tout l'ensemble du territoire, puis on parle de politique mur-à-mur, on ne peut pas, à un moment donné, arriver avec des choses qui sont communes à l'ensemble du territoire parce qu'elles ont un impact une sur l'autre, puis séparer de ça des choses qui vont être plus individuelles, comme un projet de porcherie bien précis à un endroit.

1930

              Il faut qu'il y ait une décision régionale de supporter -- puis c'est peut-être le mot juste -- de supporter vraiment la production de porc dans une région.

**LE PRÉSIDENT :**

1935

              Ça serait très intéressant de continuer la discussion. Malheureusement, notre temps est écoulé. Est-ce que vous avez dit l'essentiel de ce que vous vouliez nous dire?

**M. ROGER ÉTHIER :**



Oui.

1940

**LE PRÉSIDENT :**

Je pense que oui.

1945

**M. ROGER ÉTHIER :**

Le reste, je pense, se retrouve avec plus de précision dans le rapport.

**LE PRÉSIDENT :**

1950

Merci. Et bonne chance à vous.

**M. ROGER ÉTHIER :**

1955

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1960

J'invite maintenant la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, Direction de la santé publique, monsieur Daniel Gagné. Bonsoir, monsieur Gagné!

**M. DANIEL GAGNÉ :**

1965            Bonsoir! Je n'ai pas besoin de présenter mes collègues, je suis tout seul.

**LE PRÉSIDENT :**

1970            Ils vous ont délégué volontaire.

**M. DANIEL GAGNÉ :**

1975            Oui. Je vais parler, je pense, assez brièvement. Le mémoire qu'on a déposé est assez court. En fait, il veut compléter un mémoire plus substantiel, si je peux me permettre, qui a été présenté par l'ensemble des directions de santé publique du Québec et qui aborde des aspects plus généraux. Ici, nous, on a cru bon de souligner certaines particularités régionales qui pouvaient ne pas être mentionnées dans le mémoire provincial.

1980            J'ai l'impression un peu de couper court à une série de présentations qui vont à peu près dans le même sens. Mes prédécesseurs étaient, pour la plupart, des producteurs ou des producteurs en instance de le devenir. Et, moi, je connais rien à la production agricole et encore moins à la production porcine, donc je ne suis pas ici pour expliquer aux gens comment on doit faire de la production porcine en général.

1985            Je voulais prendre peut-être juste deux minutes pour présenter à l'ensemble des gens ici un peu ce que c'est que la santé publique et pourquoi je suis ici, parce que ce n'est peut-être pas évident d'emblée.

1990            On est ici en vertu d'une loi, c'est-à-dire la *Loi sur les services de santé et des services sociaux* qui confie certains mandats au directeur régional de santé publique. Je vais vous lire textuellement quelques-uns de ces mandats-là, qui pourraient expliquer un peu pourquoi on est ici.

1995            *«Article 373. Le directeur de la santé publique est responsable dans sa région:*

1. *d'informer la population de l'état de santé des individus qui la composent, des problèmes de santé prioritaires, des groupes les plus vulnérables, des principaux facteurs de risque et des interventions qu'il juge les plus efficaces, d'en suivre l'évolution et, le cas échéant, de conduire des études ou recherches nécessaires à cette fin;*

2000            2. *d'identifier les situations susceptibles de mettre en danger la santé de la population et de voir à la mise en place des mesures nécessaires à sa protection.»*

Un peu plus loin, l'article 53:

2005            *«Le directeur de santé publique est responsable de promouvoir la santé et l'adoption de politiques sociales et publiques aptes à favoriser une amélioration de l'état de santé et de bien-être*

*de la population auprès des divers intervenants, dont les décisions ou actions sont susceptibles d'avoir un impact sur la santé de la population en général ou de certains groupes.»*

2010           Donc, je crois que, ici ce soir, on est dans un contexte qui permet au directeur de santé publique d'exercer son pouvoir, d'essayer d'éclairer des gens qui sont responsables d'élaborer des politiques qui peuvent avoir un certain impact sur la santé de la population.

2015           Avant de débiter la description un peu de nos préoccupations, je voulais juste mentionner, à l'écoute de mes prédécesseurs, je me suis rendu compte qu'on parlait beaucoup des 100 000 hectares de terre en friche qu'on avait en région et de l'importance de les mettre en valeur.

2020           Je vais sauter par-dessus le mur-à-mur et les fermes familiales. Ce qu'on a moins mentionné, par contre, c'est la valeur d'une autre de nos ressources qui est l'eau. On sait que l'eau est de plus en plus un enjeu important au niveau mondial et, comme on l'a signalé ce soir, en Abitibi-Témiscamingue, on s'enorgueillit d'avoir une des eaux qui sont de très bonne qualité, au point de vue gustatif en tout cas.

2025           Par contre, nous, on a été à même de constater qu'on n'avait peut-être pas les raisons d'être si fier que ça de la qualité de l'eau qu'on a dans notre région. Et on voulait un peu mettre en garde les promoteurs du développement de l'industrie porcine.

2030           Je disais donc que l'eau est une ressource importante et qu'on doit essayer de la préserver. Je ne suis pas ici pour chiffrer la valeur de l'eau, ni actuellement ni dans un futur proche, mais je pense qu'on peut donner le bénéfice du doute à ceux qui essaient de miser sur cette ressource-là au niveau régional et qu'on devrait, au moins, prendre le temps de regarder quels seraient les impacts sur la qualité de l'eau du développement de l'industrie porcine en région.

2035           Je vais donner juste un petit peu un aperçu d'un genre de bilan qu'on a fait de la qualité de l'eau en région. Je vais la diviser en deux sections: l'eau de surface et l'eau souterraine.

2040           Au niveau de l'eau de surface, ce qu'on a constaté, c'est que malgré le fait qu'on nous dit et redit que la région est en déficit de phosphore, certains cours d'eau, qui pourraient être plus nombreux qu'on le pense mais pour lesquels on n'a pas pu avoir les ressources nécessaires pour le documenter, certains cours d'eau donc ne sont pas en déficit de phosphore dans notre région. Et, quand on parle de certains cours d'eau, on ne parle pas de petit cours d'eau, on parle du lac Abitibi qui a une superficie d'environ 1 000 kilomètres carrés et qui présente des taux de phosphore très élevés, comparables au taux de phosphore qu'on peut retrouver dans les municipalités du sud du Québec, qui sont entourées de fermes porcines et d'élevage intensif.

2045           À tel point qu'on a retrouvé sur le lac Abitibi la présence de micro-organismes qu'on appelle des cyanobactéries et qui sont en nombre très important. Et, dans ces cyanobactéries-là, on a retrouvé des toxines, des toxines qui peuvent affecter le système nerveux, le système neurologique et le foie. On a retrouvé la trace de ces toxines-là dans l'eau et dans les poissons.

Tout le monde nous disait qu'il n'y avait pas de problème au niveau des cyanobactéries en région et c'est un peu par hasard qu'on l'a découvert.

2055           Aujourd'hui, je discutais avec des collègues au CLSC ici à Ville-Marie, et on me disait que le lac Témiscamingue, qui est tout près d'ici, l'été se couvrait d'une couche verdâtre, qui me faisait fortement pensé à ce que j'ai déjà vu au lac Abitibi. Et qu'ici, on appelle de la soupe aux épinards et que, là-bas, on appelle de la soupe au brocoli. Et ça m'intrigue beaucoup. Ça m'inquiète. Je ne peux pas dire que ce sont des cyanobactéries mais je pense que ça vaudrait la

2060           peine de le documenter.

Et, il y a d'autres lacs dans notre région, dont les villégiateurs nous ont fait part de leurs inquiétudes, toujours par rapport à cette coloration verdâtre de l'eau qui survient en été.

2065           Malheureusement, notre ministère est un ministère de la santé, si je peux me permettre, et on n'a pas les budgets ni le personnel pour documenter de façon approfondie l'ampleur de ce phénomène dans notre région, phénomène qui est principalement dû à la présence de phosphore, car les cyanobactéries, le facteur limitatif pour la croissance des cyanobactéries, c'est le phosphore. Et si on a suffisamment de phosphore, on va avoir des cyanobactéries, et en

2070           quantité importante.

On a fait appel à la collaboration de différents ministères, le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Agriculture, la Société de la faune et des parcs, les MRC, pour essayer de les convaincre de s'intéresser à ce problème-là et de vouloir le documenter. Malheureusement, on

2075           n'a pas eu une réponse à l'heure actuelle très encourageante. Et, on se retrouve un peu seul face à ce problème-là, problème potentiel au moins. Ce n'est qu'un aspect de la qualité de l'eau en région, la qualité de l'eau de surface qu'on voulait, nous, présenter à la Commission ici ce soir.

Il y a sûrement d'autres aspects qui ont été moins fouillés concernant la qualité de l'eau de surface en région, qu'on prend toujours pour acquis qu'elle est de très bonne qualité.

2080

L'eau souterraine maintenant, la meilleure eau au monde. La façon dont on fait les tests pour déterminer la qualité de l'eau dans les concours de dégustation d'eau ne tient pas du tout compte de l'aspect sécuritaire de l'eau au niveau de la santé. Et, moi, je peux vous dire que la meilleure eau au monde, de temps en temps, elle doit être bouillie pour être bue.

2085

Et, c'est le cas dans beaucoup de municipalités de notre région, particulièrement ici au Témiscamingue. On a présenté un court bilan, à la fin de notre mémoire, qui montre que dans la MRC du Témiscamingue, on a environ .7 avis de bouillir par municipalité, par année. C'est-à-dire qu'il ne se passe pas deux années sans qu'il y ait au moins un avis de bouillir par municipalité. Et, c'est une moyenne.

2090

Il y a des municipalités qui sont en avis de bouillir à partir du mois d'avril jusqu'au mois de novembre, sans arrêt, parce que la qualité de leur eau laisse à désirer et ne répond pas aux normes de potabilité. Et cette situation-là dure, et dure, et dure depuis des dizaines d'années.

2095

Je ne prétends pas qu'on est pire qu'ailleurs, qu'on est pire que dans d'autres régions, mais je dirais qu'on n'a pas à se gausser d'avoir la meilleure eau au monde quand on n'est pas capable d'assurer la potabilité de cette eau-là.

2100

L'autre réalité au niveau de la région, c'est les puits domestiques. Dans notre région, il y a 40 000 personnes qui s'approvisionnent en eau à partir de puits domestiques et, de ce nombre, il y en a environ 30 % qui s'approvisionnent avec des puits domestiques de surface. On a fait des enquêtes depuis plusieurs années sur la contamination de ces puits-là et ils se sont aperçus que dans une période d'un été, c'est-à-dire entre le mois d'avril et le mois de septembre, 80 % des puits de surface en région se contaminent au moins une fois, et 30 % des puits artésiens se contaminent au moins une fois dans l'espace d'un été.

2105

Ces données-là, on a essayé de les transmettre à la population. On n'a pas beaucoup de moyens pour le faire. Le message ne passe pas. Les gens, on a fait des enquêtes de perception auprès des propriétaires de puits domestique, sur la façon dont ils jugent la qualité de leur eau et, encore récemment, on a refait cette enquête-là et on retrouve toujours le même résultat: on juge de la qualité de l'eau à partir du goût de l'eau et de l'odeur et de son apparence. Et cette eau-là peut contenir des bactéries, des coliformes, elle peut contenir de l'arsenic, elle peut contenir de l'uranium et elle peut contenir toutes sortes de substances, des hydrocarbures, par exemple, des substances pétrolières ou des choses comme ça. On en a vu de toutes les couleurs au niveau des puits domestiques dans notre région.

2110

2115

Pourquoi je vous raconte tout ça? Tout simplement pour vous dire que si jamais il y avait une contamination de plus qui se rajoutait, qui serait due, par exemple, au développement de pratiques agricoles polluantes, qui amèneraient plus de charge au niveau bactérien ou au niveau de l'azote ou du phosphore, il y a fort à parier que la majorité des propriétaires de puits domestique ne s'en apercevrait pas et qu'il y aurait un impact sur leur santé, qu'ils attribueraient à toutes sortes d'autres causes qu'à la qualité de leur eau, parce qu'ils se fient encore au goût et à l'odeur de l'eau pour juger de sa qualité.

2120

2125

En ce qui concerne les petits réseaux d'aqueduc dont on retrouve une bonne partie ici, au Témiscamingue, les gens n'ont pas beaucoup de ressource au niveau professionnel pour faire l'entretien de ces réseaux-là et pour les opérer. Ce sont souvent les inspecteurs municipaux qui n'ont pas une grosse formation et qui sont souvent des gens qui ne demeurent pas en poste très longtemps, qui assurent l'entretien de ces réseaux-là et qui font la vérification de la qualité de l'eau.

2130

Et s'il y avait, encore une fois, contamination des sources d'approvisionnement de ces réseaux-là à cause d'activités agricoles, on craint qu'on va augmenter encore beaucoup ce genre de problème.

2135

Ça fait que je termine là-dessus. Ce sont mes deux brèves remarques que je fais à titre de représentant du directeur de la santé publique au niveau de la région ici. Je résume nos recommandations qui sont à la fin.

2140

Considérant la qualité de l'eau de surface de notre région, nous recommandons ce qui suit:

2145 À brève échéance, réaliser l'inventaire sommaire des lacs et rivières de l'Abitibi-Témiscamingue vulnérables face à une charge de phosphore supplémentaire. Autrement dit, prendre le problème à l'envers. Au lieu de partir du phosphore assimilable qui est présent dans les sols, on devrait partir du phosphore qui est présent déjà dans les rivières et voir si on peut encore continuer d'en émettre.

2150 Deuxième recommandation: mettre en pratique la gestion par bassin versant en ajoutant dans le Règlement sur les exploitations agricoles des clauses permettant de prendre en considération la qualité des eaux de surface et non pas seulement la capacité théorique des sols à retenir le phosphore.

2155 Troisième recommandation et j'insiste sur celle-là: réaliser un suivi environnemental minimal pour les établissements de production animale, en mesurant sur une base régulière l'azote et le phosphore, en amont et en aval des cours d'eau drainant les terres agricoles.

2160 La façon dont les règlements sont faits aujourd'hui, les certificats d'autorisation prévoient des mesures pour diminuer les impacts sur l'environnement des installations qui sont autorisées. Une fois que ces installations-là sont autorisées, on n'entend plus parler de rien. Tout se passe comme si ce qui était prévu sur papier, il y a 5, 10 ou 15 ans, ça se fait dans la réalité. Alors, on trouve que c'est un maillon faible que le suivi environnemental des installations.

2165 Et je ne vise pas seulement les installations porcines ici, mais vu que la Commission s'interroge sur les installations porcines, je pense que elles aussi devraient être soumises à un suivi environnemental régulier en fonction des risques qu'elles font courir à l'environnement et aux voisins.

2170 Maintenant, dernière recommandation concernant les eaux souterraines: réaliser l'inventaire des puits domestiques à proximité des zones d'élevage et d'épandage, et effectuer la surveillance de la qualité des eaux qu'ils contiennent. Voilà. C'est tout.

2175 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Gagné. On ne peut pas vous reprocher de faire votre travail et, en tant que responsable de la santé, c'est votre devoir de sonner des clochettes d'alarme si vous pensez qu'il y a des risques qui sont encourus. Le problème est toujours de déterminer la relation entre ces risques-là qui sont dans un ensemble et la production agricole en général ou la production porcine d'une manière spécifique.

2185 Vous notez dans votre mémoire que, au fond, jusqu'à maintenant, en Abitibi, on s'est surtout intéressé aux pollutions liées aux mines et aux pluies acides en ce qui concerne l'eau et ça n'est qu'on commence à peine à faire des liens plus étroits avec éventuellement le risque de pollution que peut contenir la pollution diffuse au niveau agricole.

Une petite question sur laquelle j'aimerais vous entendre, sur la manière de le faire. Vous dites:

2190

*«Mettre en pratique la gestion par bassin versant, permettant de prendre en considération la qualité des eaux de surface et non pas seulement la capacité théorique des sols à retenir le phosphore.»*

2195

Comme vous le disiez tantôt, souvent, au fond, quand on est un producteur, on veut obtenir un permis et le permis nous permet ensuite d'opérer. Et, donc, quand on a un permis, on va avec son projet, son projet est conforme aux règlements, il respecte telle chose, on a l'autorisation. Mais vous, vous voulez une deuxième entrée dans le système, qui est la notion de bassin versant et la prise en compte de l'état réel du réseau ou de l'eau. Comment vous voyez ce mécanisme jouer, être mis en oeuvre?

2200

**M. DANIEL GAGNÉ :**

2205

Bien, actuellement, on ne peut pas avancer d'exemple concret dans notre région, on n'en a pas de comité de bassin versant. Il y a un groupe de riverains autour du lac Abitibi qui est en train d'en monter un, puis demain peut-être que vous allez en entendre parler un peu plus. Mais le comité de bassin versant, ça serait une façon de regarder l'ensemble des usages qui sont faits du territoire autour d'un cours d'eau et de tous ses exutoires, pour arriver à identifier certaines sources possibles de la pollution ou, enfin, de certains contaminants qu'on peut retrouver dans l'exutoire final, qui peut être un lac ou un fleuve. Et, après ça, de voir s'il y a moyen d'identifier et de corriger ces choses-là.

2210

2215

Si on y va producteur par producteur, ou activité par activité, chacun s'arrange pour arriver à rencontrer le minimum, c'est-à-dire le règlement qui s'applique à chacun de ces producteurs-là. Mais c'est loin d'être certain que la somme de ce qui a été mis par chacun va amener une charge finale dans le milieu qui va être capable d'être neutralisée par ce milieu-là, par le lac ou la rivière en question et par les organismes qui vont se développer.

2220

Ce n'est pas évident, non plus, pour le gouvernement ou pour n'importe qui de fixer une norme, par exemple à un producteur forestier ou à une activité minière ou à un producteur agricole, qui tienne compte à la fois de sa capacité à lui de pouvoir techniquement contenir ses contaminants, puis de tenir compte de la capacité que le milieu récepteur a, lui, de recevoir tout ça.

2225

2230

Je pense que c'est une approche qui pourrait être complémentaire, une approche qui pourrait s'inscrire dans pas nécessairement un contexte juridique, mais un contexte où est-ce que les élus municipaux, via les MRC et les représentants du gouvernement et les représentants de tous les usagers, s'assoient ensemble et discutent un peu de l'impact que les activités de tout un chacun vont avoir sur le bassin, de sorte qu'on puisse définir un peu, dans une stratégie plus de moyen et de long termes, par où on commence et vers où on s'en va par rapport à tel ou tel bassin versant.

**LE PRÉSIDENT :**

2235            Alors, pour vous, ça prend un portrait global et, après ça, que les gens discutent entre eux pour arriver à trouver la bonne stratégie, compte tenu de l'état du bassin et de l'eau dans leur milieu.

**M. DANIEL GAGNÉ :**

2240            Oui, je pense que c'est ça. Puis le fait de partir de l'état actuel de la qualité des cours d'eau, c'est une démarche qui serait complémentaire aux démarches qui visent seulement à regarder quelle est la capacité qu'a telle industrie de pouvoir contenir ou pas la pollution qu'elle va générer.

2245

**LE PRÉSIDENT :**

2250            C'est pour ça que vous ne vous réjouissez pas outre mesure que l'eau ait gagné des prix, que l'eau d'une certaine partie de la région ait gagné des prix. Vous, vous avez peur que ça soit illusoire et que ça cache d'autre chose.



**M. DANIEL GAGNÉ :**

2255 Bien, je suis très fier que la région ait gagné des prix au niveau de la qualité de son eau, mais je voulais juste souligner que c'était la qualité gustative. Évidemment, c'est lié en bonne partie aussi à sa qualité sanitaire. Mais ce n'est pas lié qu'à ça. Puis je pense que dans notre région, l'eau en reçoit quand même beaucoup de pollution. C'est une pollution qui est, des fois, pas facile à identifier. Comme, là, le phosphore au lac Abitibi, on n'a aucune idée d'où il vient. Ça vient peut-être pas de l'agriculture. Ça vient peut-être de la foresterie. C'est peut-être de façon naturelle que c'est là.

2260 Mais le fait que ça soit là, déjà ça devrait nous alerter un peu, lorsqu'on veut implanter dans le bassin versant de ce lac-là des industries qui pourraient amener un peu de phosphore de plus. Alors que dans un autre secteur, s'il n'y en a pas déjà de phosphore, le phosphore est déjà presque inexistant dans l'eau, qu'on n'a pas retrouvé encore de problème, mais on pourrait permettre un développement modéré de l'agriculture dans ces secteurs-là.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

2270 Vous proposez comme dernière recommandation de réaliser l'inventaire des puits domestiques à proximité des élevages et d'épandage, et d'effectuer la surveillance de la qualité de l'eau qu'ils contiennent. Vous êtes certainement au courant de l'étude qui se fait au niveau provincial actuellement et que l'on devrait avoir les résultats bientôt.

2275 **M. DANIEL GAGNÉ :**

Dans Chaudière-Appalaches?

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

2280 C'est-à-dire, une étude dans des bassins versants où il y a beaucoup d'unités animales et dans des bassins versants plutôt témoins où il y a peu de production animale. Mais ici, dans ce cas-là, vous la proposez, mais si elle était réalisée, elle serait réalisée par qui? Par le service de santé ou le ministère de l'Environnement?

2285 **M. DANIEL GAGNÉ :**

2290 Bien, je pense que si on parle des puits qui sont situés... on n'a pas mis ici de périmètre, c'est intentionnel. On avait pensé parler de 500 mètres ou quelque chose comme ça autour des établissements de production porcine, mais je pense que ça devrait faire partie du programme de surveillance environnementale des producteurs. Essentiellement. Faire partie du type de suivi qu'ils devraient faire.

**LE PRÉSIDENT :**

2295

Merci, monsieur Gagné.

J'invite maintenant les représentants de la Table de concertation agroalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue, madame Sophie Gingras et Josiane Richer. Bonsoir, mesdames!

2300

**Mme SOPHIE GINGRAS :**

Bonsoir, messieurs! Mon nom est Sophie Gingras de la Table de concertation agroalimentaire et Josiane est de la Société de développement du Témiscamingue. Et le mémoire que nous avons déposé au BAPE porte sur la stratégie de développement durable des productions animales en Abitibi-Témiscamingue.

2305

Alors, il s'agit d'une démarche d'animation de la concertation en région pour favoriser un consensus vers le développement durable des productions animales en Abitibi-Témiscamingue. Il nous semblait important de la présenter dans le cadre du BAPE. Il faut savoir aussi que nous sommes trois organisations à apporter cette stratégie-là et il y a une organisation qui n'est pas représentée ici ce soir, c'est le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue.

2310

Donc, je vous fais un bref historique de pourquoi on est là, aujourd'hui. Et, ensuite, je présenterai la stratégie comme telle et la façon de travailler et les objectifs qu'on veut atteindre.

2315

Au cours de l'été 2002, je vous dirais que suite au dépôt du moratoire concernant la production porcine, il y a eu un branle-bas de combat en région. C'est à ce moment-là vraiment que la région a été mobilisée pour réagir à ce moratoire-là, parce qu'il y avait un projet d'envergure qui s'installait au Témiscamingue et il apparaissait que ce moratoire-là pouvait être néfaste pour le développement de la production porcine et de ce projet-là qui relevait d'un projet de troisième transformation.

2320

Alors, on s'est mobilisé pour faire un consensus qui disait, en fin de compte, ce moratoire-là peut être néfaste pour chez nous, pour trois raisons. D'abord, il peut être néfaste pour la consolidation de nos deux abattoirs régionaux. D'autre part, néfaste pour le développement de notre usine de transformation, enjeu qu'on essaie de déployer dans tous les secteurs de développement économique. Et, d'autre part, le constat qui a été fait, c'était que ce n'était pas adapté à la situation environnementale de la région.

2330

Alors, suite à ce constat-là, il y a eu en région une rencontre avec le ministre Boisclair pour dénoncer un peu cette incompréhension-là et, ce qui en est ressorti, c'est que le moratoire pouvait être une opportunité, en fin de compte, de prendre le temps, en région, de se dire qu'est-ce qu'on voulait comme type de production et à quoi on voulait faire de la place chez nous.

2335

Ce qui fait qu'on a travaillé depuis ce temps, notamment la Société de développement du Témiscamingue, en collaboration avec les promoteurs du projet de prosciutto et d'autres partenaires, je dirais, à se dire: quel modèle de développement on veut avoir pour l'Abitibi-Témiscamingue et comment on veut faire ça.

2340

Je dirais que tout ça confondu nous a permis d'arriver au besoin d'avoir un plan de développement durable de la production animale, parce qu'on s'est dit, bien, pour parler de développement durable, il faut parler chez nous de plusieurs productions.

2345 Parallèlement à ça, le projet de prosciutto, lui, avançait, a donné naissance d'ailleurs à un projet de loi privée dans lequel on inclut la production d'un plan de développement durable.

2350 Alors, c'est dans ce souci-là, dans le fond, qu'on s'est dit, bien, en Abitibi-Témiscamingue, on veut avoir une approche préventive et être proactif dans le développement de nos productions en s'entendant par le biais d'une stratégie de développement durable sur l'ensemble de nos productions animales.

2355 Maintenant, la stratégie de développement durable des productions animales, qu'est-ce que c'est? C'est un travail de réflexion qui se veut complémentaire à la démarche du BAPE, à savoir que c'est une démarche nationale. C'est une démarche qui se veut complémentaire parce qu'elle est à un niveau régional et qu'elle veut toucher à toutes les productions, et c'est une démarche aussi qui est complémentaire à la démarche du promoteur de l'usine de prosciutto, qui est engagé lui-même dans une philosophie de développement durable et qui veut soutenir aussi les producteurs de production porcine vers le développement durable.

2360 L'objectif de la stratégie de développement durable, en fin de compte, c'est de créer un réseautage, de créer un réseau de partenariat fort par le biais de l'échange de l'expertise, des connaissances et d'en arriver avec tout ça de créer des portraits, des portraits par territoire, lesquels pourront être validés, si on veut, et sujets à la consultation avec les intervenants des  
2365 différents territoires pour identifier les enjeux, les défis et mener à l'élaboration d'un plan d'action pour aller vers le développement durable de nos productions animales.

2370 À ce moment-ci, c'est difficile de vous dire: le plan d'action va contenir tel, et tel, et tel éléments. Parce que, en fin de compte, ces éléments-là seront déterminés selon les portraits qu'on va dresser et également les consultations qu'on va pouvoir mener avec la Société régionale.

2375 À ce moment-ci, ce qu'on est capable de vous donner comme exemple, ce qu'on *piffe*, je dirais, comme actions qui pourront être réalisées dans le biais de notre plan d'action, c'est, bon, entre autres, de faire un portrait de notre ressource hydrique. Il y en a plusieurs qui en ont parlé ce soir. Déjà dans les consultations qu'on a commencées, il semble que c'est un élément qui ressort. On connaît mal notre territoire par rapport à notre ressource hydrique et il apparaît que, par exemple dans ce plan d'action-là, ça va être une des actions qui va ressortir à coup sûr.

2380 Alors, ça vous donne un petit peu une idée de qu'est-ce que pourrait contenir ce plan d'action là et pourquoi c'est un plan d'action qui pourrait être intéressant et utile à tous les acteurs du développement des productions animales en Abitibi-Témiscamingue. C'est un outil qui va nous permettre de faire consensus sur quel est l'état de situation, quels sont les enjeux, les défis et aussi de commencer à travailler sur comment on fait et vers quoi on va pour, dans le fond, réaliser ce développement durable là.

2385

Les différents partenaires jusqu'à maintenant qui sont associés au projet, on en a plusieurs, parce que la stratégie de développement durable est commencée. On est actuellement à procéder à la cueillette de données parce que tous les organismes disposent d'informations, on veut mettre ça en commun pour établir nos portraits, nos portraits territoriaux.

2390

Alors, les organismes qui sont partenaires jusqu'à maintenant sont listés dans notre mémoire. Alors, on parle du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, La Financière agricole, l'Union des producteurs agricoles, la Relève agricole, les CLD, les MRC, le Regroupement des coopératives agricoles Nord-Agri, le ministère de l'Environnement du Québec, le ministère des Affaires municipales du Québec, l'Union paysanne, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, le Conseil régional en environnement de l'Abitibi-Témiscamingue, Viandes Lorraine, les Groupes-conseils agricoles Témiscamingue, Abitibi-Ouest et Abitibi, l'Unité de recherche en agroalimentaire d'Abitibi-Témiscamingue, le Centre technologique des résidus industriels, Emploi Québec et la Direction des ressources humaines Canada.

2395

2400

Les portraits qu'on veut créer, pourquoi on a tous ces partenaires-là? C'est parce qu'on a l'ambition de créer des portraits qui vont porter sur les trois préceptes du développement durable. C'est-à-dire, les portraits économiques, sociaux et environnementaux qui vont être la base, dans le fond, de notre réflexion régionale et du plan d'action qui va en découler.

2405

Ça vous fait un portrait un petit peu de la démarche régionale qui est en cours actuellement. C'est pas mal ça.

2410

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, la démarche, elle est en cours depuis combien de temps?

2415

**Mme SOPHIE GINGRAS :**

Et bien depuis l'automne, je dirais, le temps qu'on planifie, dans le fond, comment on voulait réaliser cette démarche-là, qu'on interpelle les intervenants. Je vous dirais que ça a pris forme beaucoup lors de votre première visite en région. Et, au mois de janvier, le démarrage comme tel de la stratégie, c'est-à-dire par le biais de la cueillette de données, s'est fait en janvier 2003.

2420

**LE PRÉSIDENT :**

Et, dans votre planification, la première étape devrait être terminée quand à peu près?

2425

**Mme SOPHIE GINGRAS :**

Bien, ce qu'on pense, c'est qu'en avril 2003, la cueillette de l'information pourrait être terminée pour mener à l'élaboration des portraits d'ici septembre 2003. Ensuite, bon, les

2430 discussions, validation sur les portraits avec les partenaires régionaux, parce qu'on a l'ambition de faire une tournée des territoires pour présenter les portraits de façon territoriale pour permettre aux gens de mieux se les approprier et de mieux valider, dans le fond, l'information qu'il y a là-dedans.

2435 Et, je vous dirais que ça, ça va nous mener à créer notre plan d'action qui pourrait être, en fait, effectif à partir de 2004. Parce que l'agenda qu'on s'est donné, c'est de s'arrimer dans le fond avec la fin du moratoire sur la production porcine, pour être prêt en Abitibi-Témiscamingue et avoir fait consensus sur qu'est-ce qu'on veut à partir de maintenant, considérant que la production porcine, qui est liée au projet de prosciutto qui va se développer avant ça, ils sont déjà assujettis  
2440 par le projet de loi et par le promoteur lui-même du projet aux préceptes du développement durable.

**LE PRÉSIDENT :**

2445 Quand vous avez commencé votre exposé, j'ai cru comprendre qu'au départ, vous étiez assez critique à l'égard du projet de prosciutto, à partir des arguments. Est-ce que j'ai mal compris votre pensée ou si c'est le contraire? Que votre première approche était assez critique, en disant: il y a déjà deux abattoirs, ce n'est pas nécessairement un bon projet pour la région. Votre première perception.

2450

**Mme SOPHIE GINGRAS :**

Non, absolument pas. Je suis désolée d'avoir créé cette perception-là. Ce n'est pas le cas.

2455

**LE PRÉSIDENT :**

Non.

2460

**Mme SOPHIE GINGRAS :**

Je vous dirais simplement que ça a été un projet beaucoup porté par le Témiscamingue et c'est suite au moratoire que, nous, les intervenants en développement régional, on a été interpellés pour dire: il y a quelque chose à faire. Il ne faut pas échapper ce projet-là, on veut se mobiliser. Alors, il n'y a pas eu de critique, là...

2465

**LE PRÉSIDENT :**

Vous n'étiez pas contre a priori.

2470

**Mme SOPHIE GINGRAS :**

Non, non, non. Absolument pas. Absolument pas.

2475 **LE PRÉSIDENT :**

Je voudrais juste voir, dans la page 8 de votre mémoire, là vous nous donnez l'élaboration de la stratégie et vous utilisez le mot *régional* plusieurs fois, de *portraits régionaux*. Mais en même temps, vous dites: «*Un défi de taille pour la région.*» Alors, est-ce qu'on parle de la même échelle? Est-ce que vous parlez d'un portrait régional global ou de portraits sous-régionaux ou par MRC qui viennent s'intégrer dans un grand projet. J'ai eu l'impression que le mot *région* avait deux sens. De temps en temps, le sens global, de temps en temps, un sens plus particulier.

2485 **Mme SOPHIE GINGRAS :**

Non. Je vous dirais que les outils, les portraits avec lesquels on veut travailler, ce sont des portraits territoriaux, c'est-à-dire par MRC, parce qu'on pense que ça peut être beaucoup plus facile pour les acteurs de s'approprier ces portraits-là. Parce que, un petit peu comme le disait monsieur Éthier, on pense que les municipalités et les MRC vont avoir de très grands rôles à jouer là-dedans comme partenaires, etc. Alors, c'est pour cette raison-là qu'on favorise les portraits par territoire. Maintenant, c'est sûr que ça s'inscrit dans une dynamique régionale.

2495 **LE PRÉSIDENT :**

Combien de ressources vous avez pour faire ça?

**Mme SOPHIE GINGRAS :**

2500 Vous voulez dire combien de ressources humaines?

**LE PRÉSIDENT :**

2505 Humaines, oui. Il y a combien de monde qui travaille à ça? Parce qu'il y a un travail considérable dans l'analyse des données, entre autres qui est votre phase 2.

**Mme SOPHIE GINGRAS :**

2510 Oui, effectivement. Pour l'instant, je vous dirais qu'on est trois ressources déléguées à la réalisation de ce projet-là, qui proviennent de nos trois organisations promoteurs, je dirais, c'est-à-dire le CRDAT, la Table de concertation agroalimentaire et la Société de développement du Témiscamingue. Et je vous dirais qu'on a des partenaires dans les organisations qu'on a identifiés.

2515 Par exemple, bon, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a quelqu'un qui est en train de monter un portrait des productions animales dans son équipe. Alors donc, nous, on veut s'arrimer à ce travail-là pour compléter nos portraits. On

2520 favorise beaucoup, beaucoup cette collaboration-là. Maintenant, pour réaliser les portraits  
comme tels, on est en train d'étudier des façons de faire pour contracter des ressources  
supplémentaires pour ce volet-là.

**LE PRÉSIDENT :**

2525 Bien sûr. Alors, les trois personnes attirées sont les trois noms de femmes qu'on a là, ici.

**Mme SOPHIE GINGRAS :**

Oui.

2530 **LE PRÉSIDENT :**

Vous-même, Sophie Gingras, Martine Rioux et Josiane Richer.

**Mme SOPHIE GINGRAS :**

2535 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2540 Ce sont les trois.

**Mme SOPHIE GINGRAS :**

2545 Qui ont des rôles, dans le fond, de coordination et de leadership, faut bien le dire, parce que la stratégie ne repose pas sur nos trois paires d'épaules mais plutôt sur le succès de la collaboration et des partenariats qu'on va réussir à créer dans cette démarche-là, autant pendant la démarche qu'après la démarche.

**LE PRÉSIDENT :**

2550 Dans votre étape 3 de consultation régionale, est-ce que vous avez une idée de qui vous voulez consulter? Peut-être une consultation populaire globale ou ciblée sur un certain nombre d'intervenants bien identifiés?

2555 **Mme SOPHIE GINGRAS :**

2560 Actuellement, la stratégie qu'on a choisie, qui peut être en mutation aussi, c'est à voir, c'est que les gens qu'on veut consulter à partir des portraits qu'on va avoir réalisés, sont les élus municipaux, les gens des MRC, les aménagistes, etc., qui sont responsables des schémas d'aménagement et tout ça, et les groupes représentatifs dans les différents territoires. Ce n'est pas forcément des appels à tous.

**LE PRÉSIDENT :**

2565 Et vos organismes partenaires, eux autres, ils collaborent comment?

**Mme SOPHIE GINGRAS :**

2570 Actuellement, ils collaborent en partageant l'expertise et l'information qu'ils détiennent pour générer et mener à la création de nos portraits. Évidemment, on souhaite aussi qu'ils suivent la démarche de consultation dans les territoires, qu'ils y soient associés pour, par la suite, être partenaires du développement du plan d'action. Parce que c'est dans le fond en collaboration avec eux qu'on va réussir à définir les enjeux et les défis pour déterminer quelles sont les actions qu'on veut réaliser en région pour...

2575

**LE PRÉSIDENT :**

2580 Est-ce que ces gens-là sont pour vous comme une assemblée générale ou comme un conseil d'administration? Est-ce qu'ils doivent approuver vos étapes?

2580

**Mme SOPHIE GINGRAS :**

Non, ils sont des partenaires.

2585

**LE PRÉSIDENT :**



Ils sont des partenaires.

**Mme SOPHIE GINGRAS :**

2590

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2595

Et la réception du milieu agricole?

**Mme SOPHIE GINGRAS :**

2600

Bien, pour l'instant, la réception est relativement positive parce que l'ensemble des partenaires signifie clairement leur intérêt à reconnaître l'industrie agroalimentaire, reconnaître ses impacts dans nos milieux. On travaille avec cette industrie-là, on travaille avec les producteurs.

2605

Parce que notre objectif, c'est de s'assurer que les préceptes, dans le fond, du développement durable s'appliquent à ces productions animales là. Donc, on tient autant compte, et ça a été souligné souvent lors des consultations qu'on a déjà faites, on tient compte, et c'est important pour nous, de l'équilibre entre les trois notions du développement durable, c'est-à-dire, la viabilité économique des projets pour les producteurs, la dynamique sociale et le respect environnemental.

2610

**LE PRÉSIDENT :**

Et la réaction de groupes comme le Conseil régional d'environnement ou les gens qui viennent de la santé, la réception est bonne aussi à l'égard de votre démarche?

2615

**Mme SOPHIE GINGRAS :**

2620

Jusqu'à maintenant, la réception est bonne aussi parce que ce qu'on crée, dans le fond, c'est une tribune qui permet à tous de venir partager leurs préoccupations et qui permet d'échanger l'expertise, les idées et, éventuellement, quand on va avoir à travailler sur le plan d'action, d'échanger des idées d'actions communes.

**LE PRÉSIDENT :**

2625

C'est là que ça va être plus difficile.

**Mme SOPHIE GINGRAS :**

Oui, peut-être plus intéressant aussi.

2630 **LE PRÉSIDENT :**

Mais c'est intéressant, oui. Alors, avez-vous l'impression qu'un type de modèle comme ça est un modèle qui va permettre la cohabitation sociale dans votre milieu?

2635 **Mme SOPHIE GINGRAS :**

2640 Je vous dirais que d'expérience, en Abitibi-Témiscamingue, c'est un type d'intervention qu'on a réalisé dans d'autres secteurs d'activités. Et en ça, le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue est reconnu, au niveau national, pour sa performance en termes de concertation.

2645 Et c'est difficile, à ce moment-ci, de vous dire: «Oui, c'est le modèle. Ça va marcher. Ça va être extraordinaire», on ne peut pas vous le dire. Par contre, selon l'expertise qu'on a, on sait que c'est un modèle qui a fonctionné dans d'autres secteurs d'activités qui pouvaient être tout autant conflictuels. Alors, on y croit beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

2650 Dans l'état actuel soit de la réglementation, soit du conflit relatif à la production porcine, qu'est-ce qu'est votre pire entrave, votre plus grande difficulté?

**Mme SOPHIE GINGRAS :**

2655 Par rapport à...

**LE PRÉSIDENT :**

2660 Au conflit de la production porcine. Ici, dans le milieu, le conflit est moins vif qu'ailleurs au Québec, mais il y a des gens demain qui vont venir se prononcer très contre ceux qui sont intervenus aujourd'hui, etc., qui ont un autre point de vue des choses. Quel est l'irritant le plus difficile que vous rencontrez dans un travail comme celui-là?

**Mme SOPHIE GINGRAS :**

2665 Bien, je vous dirais que pour l'instant, on n'a peut-être pas expérimenté tant d'irritants que ça, parce que notre approche est beaucoup actuellement centrée sur le partage d'expertise. Et peut-être quand on va travailler sur le plan d'action et tout ça, on peut en vivre d'autres.

2670 Mais, en fait, en travaillant en collaboration autant avec des organisations et autant avec un souci de développement de l'environnement, des sociétés et des viabilités économiques, ce qu'on pense, c'est qu'en partageant l'information, en étant le plus transparent possible et surtout en travaillant à partir de portraits établis de réalités, dans le fond, en nous permettant de recentrer les débats sur la réalité témiscabitiennaise, parce qu'actuellement il y a plusieurs débats qui se font sur des réalités du sud de la province, bien, on espère éviter les pires irritants.

2675 Mais effectivement, vous le soulignez, actuellement, en Abitibi-Témiscamingue, il y a quelques conflits qui se sont vécus, mais il reste que ce n'est pas la règle partout actuellement sur le territoire. Donc, ça nous permet justement d'être en prévention.

2680 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous voulez quelques conflits, on peut vous en apporter.

**Mme SOPHIE GINGRAS :**

2685 Non, non, non.

**LE PRÉSIDENT :**

2690 Et votre travail, en tout cas dans votre plan, l'élément connaissance et ensuite l'élément communication semblent très importants.

**Mme SOPHIE GINGRAS :**

2695 Effectivement. D'ailleurs, c'est un des autres axes de notre plan d'action qu'on commence à deviner actuellement. Parce que ce qu'on se rend compte, c'est qu'on a peut-être besoin de valoriser les professions qui sont liées à l'agriculture, on a peut-être besoin aussi de valoriser les impacts qui sont liés au développement de cette industrie-là, notamment par rapport à la viabilité de nos milieux, de nos collectivités rurales.

2700 Et on a aussi besoin de promouvoir qu'est-ce que c'est le développement durable. Ce n'est pas clair pour tous les citoyens, pour tous les élus, la notion d'équilibre entre les trois volets dont on se parle. Donc, effectivement, la communication est la pierre angulaire, dans le fond, du succès de cette démarche-là.

2705 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

J'aime bien le questionnement et les réponses reliés au développement durable et aux questions sociales, mais je voulais revenir un petit peu au niveau du biophysique.

2710

Vous avez parlé qu'il était important de mieux connaître les ressources hydriques pour pouvoir justement dresser des portraits régionaux. Est-ce que vous n'avez pas l'impression justement que le niveau de connaissance va vous amener des difficultés dans la préparation d'un tel portrait en ce qui concerne justement les ressources hydriques sur le territoire?

2715

**Mme SOPHIE GINGRAS :**

Tout à fait. C'est sûr que l'état actuel des connaissances est limitant. C'est pour ça que dans le fond, l'objectif qu'on a en créant ce plan d'action là, une des principales actions pourrait être de documenter l'état de nos ressources hydriques et...

2720

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Savoir qu'est-ce qui manque, quoi.

2725

**Mme SOPHIE GINGRAS :**

Oui, c'est ça, savoir qu'est-ce qui manque, comment on peut agir, mais comment on peut le faire aussi. Parce que qui peut le faire? Qui a les moyens de le faire?

2730

On sait que c'est un dossier ambitieux, mais on se dit qu'en le mettant dans un plan d'action régional avec l'appui, dans le fond, et le consensus de l'ensemble des intervenants, il y a peut-être moyen de trouver les outils nécessaires pour réaliser ce portrait-là et comme travailler avec des outils à jour et réalistes sur l'état de la situation de nos ressources hydriques.

2735

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci de votre présentation. N'oubliez pas, quand vous ferez votre échéancier à l'automne 2003, ajoutez aussi le rapport du BAPE.

2740

Est-ce que vous avez dit l'essentiel de ce que vous vouliez dire? Est-ce qu'il y a des choses que vous voulez ajouter?

**Mme SOPHIE GINGRAS :**

2745

Non.

**Mme JOSIANE RICHER :**

2750 Bien, moi, je voudrais rajouter peut-être un point. Par rapport aux ressources hydriques,  
je crois que la difficulté qu'on vit en région, c'est justement qu'on n'est pas en surplus, qu'on n'a  
pas encore assez de problèmes pour que les gouvernements mettent de l'argent sur notre région.  
Je dirais, si on a de quoi à revendiquer, je pense que c'est de cette façon-là en faisant une  
2755 stratégie de développement durable régional, qu'on va avoir un consensus au niveau de  
l'ensemble de la population pour dire: «Oui, on en veut un état de situation sur nos ressources  
hydriques.»

On n'est pas encore comme dans le sud, on ne ressemble pas encore à Chaudière-  
Appalaches, mais les gouvernements mettent de l'argent seulement quand il y a des problèmes.  
2760 Nous autres, on n'est pas encore en problèmes, ça fait qu'ils ne mettent pas d'argent. Tous les  
argents ont été au niveau de bassins versants en problèmes. Nous autres, on en a un seul ici en  
Abitibi-Témiscamingue, puis c'est ce qui nous limite encore. C'est ce qu'on espère d'aller  
chercher avec cette mobilisation-là régionale, c'est un poids pour dire: «On n'est pas en  
problèmes mais on veut faire quelque chose. On veut prévenir.»

2765 **LE PRÉSIDENT :**

On voit que vous avez des stratégies. Alors, c'est correct. Alors, mesdames, merci  
beaucoup.

2770 **Mme SOPHIE GINGRAS :**

Merci.

2775 **Mme JOSIANE RICHER :**

Merci.

2780 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, c'est la fin pour ce soir. Je tiens à remercier les personnes et les groupes qui ont  
consenti à nous déposer un mémoire. On se retrouve demain après-midi, à 13 h 30, pour six  
autres mémoires. Merci et à demain.

2785 \*\*\*\*\*

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

2790

ET, J'AI SIGNÉ:

---

**LISE MAISONNEUVE, s.o.**

2795